

PANORAMA



LA FSU TERRITORIALE

www.snuter-fsu.fr

« Panorama » est la revue de presse numérique de la FSU Territoriale. Non exhaustive, elle aime faire les pas de côté nécessaire à la compréhension du monde qui nous entoure. De la presse traditionnelle aux éclats de voix glanés ici ou là sur la toile elle tente de restituer une complexité qui nous est souvent confisquée au profit du simple et du binaire. La pluralité des expressions et l'éclectisme des sujets abordés visent à capter l'attention des lecteurs et contribuer à alimenter les esprits critiques face aux idées reçues. Bien entendu le contenu idéologique n'engage pas la FSU territoriale mais bien les auteurs des articles.

n°39

16 février 2023

L'INTERSYNDICALE EST PRÊTE À DURCIR LE MOUVEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE



Depuis le 19 janvier dernier, la population ne cesse de démontrer sa très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites du gouvernement à travers les grèves, les manifestations mais aussi la pétition en ligne qui a atteint un million de signatures. Au fil des semaines, les sondages démontrent également une hausse de ce rejet massif puisque dorénavant, plus de 7 français sur 10 et 9 travailleurs et travailleuses sur 10 se disent opposés au projet de réforme.

Ce mouvement social inédit par son ampleur est donc désormais ancré dans le paysage social. Le gouvernement, comme les parlementaires, ne peuvent y rester sourds. Durant la poursuite des débats parlementaires, dans le cadre de l'appel interprofessionnel, les organisations syndicales de la fonction publique vont poursuivre la mobilisation et l'amplifier.

Ainsi, elles appellent les collègues de tous les secteurs à participer à la journée d'actions interprofessionnelles et de grève sur l'ensemble du territoire le 16 février. Par ailleurs, les parlementaires appelés à se prononcer sur ce projet de réforme doivent entendre comme le gouvernement, le mécontentement de la population, et rejeter massivement ce texte. Il en va de leur responsabilité. C'est dans ce cadre que l'ensemble des secrétaires généraux et présidents écriront à chaque parlementaire de l'arc républicain pour réaffirmer notre opposition et celle de la population. Nos organisations appellent aussi les agent-es à interpeler député-es et sénateurs-trices dans leurs circonscriptions.

Si malgré tout le gouvernement et les parlementaires restaient sourds à la contestation populaire, les organisations de la fonction publique appellent, dans le cadre interprofessionnel, à durcir le mouvement et à mettre la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain. Les inégalités entre les hommes et les femmes, qui persistent de manière alarmante dans la fonction publique, sont encore renforcées au moment de la retraite. L'intersyndicale se saisira du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes pour mettre en évidence et dénoncer l'injustice sociale majeure de cette réforme des retraites envers les femmes.

L'intersyndicale, qui se réunira le 16 février au soir, appelle le gouvernement à retirer son projet de loi et les parlementaires à prendre leurs responsabilités face au rejet massif de la population face à ce projet injuste et brutal.



LE DESSIN



SNUTER-FSU - LA FSU TERRITORIALE
104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS
www.snuter-fsu.fr

contact@snuter-fsu.fr



Retraite, la France reste un modèle envié

EUROPE Allemands, Italiens, Espagnols... des syndicalistes d'autres pays ont participé aux manifestations contre le projet du gouvernement français. Tous soulignent que, loin d'être des exemples à suivre, les réformes menées chez eux ont aggravé la précarité et réduit, voire fait disparaître, la possibilité de profiter pleinement de sa pension.

Les cortèges des villes de l'Hexagone ne sont pas remplis que de Français. Ces dernières semaines, on a vu des délégations de syndicats allemands, luxembourgeois, italiens ou espagnols participer aux défilés à Strasbourg, Grenoble, Perpignan... À Lille, les drapeaux rouges des syndicalistes belges étaient de sortie le 31 janvier. Parmi ceux venus d'outre-

Quiévrain, Najjar Lahouari, président des métallos FGTB du Brabant. « En Belgique, on n'a pas réussi à faire plier le gouvernement. Une réforme est passée qui rehausse de 65 à 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030 l'âge légal de départ en retraite. Quand on a vu l'engouement, lors de la mobilisation du 19 janvier, on s'est dit qu'on devait aller à celle du 31 », nous confie le dirigeant syndical de la région de Bruxelles.

Avec son départ en retraite à 62 ans, l'exception française est une invitation à la lutte. Délégué syndical de la Fiom-CGIL dans une usine de Chiaravalle, en Italie, Davide Fiordelmondo explique ainsi qu'« ici, les ouvriers observent que ce n'est pas la première fois qu'il y a de grandes mobilisations sur les retraites en France. En Italie, les réformes se sont faites dans la concertation avec les syndicats et on a perdu nos droits. Sur certains thèmes, il faut de la conflictualité ». Pour lui, toute réforme des retraites, en Italie comme en France, a une constante : « Elle touche avant tout ceux qui ont les emplois les plus pénibles. »

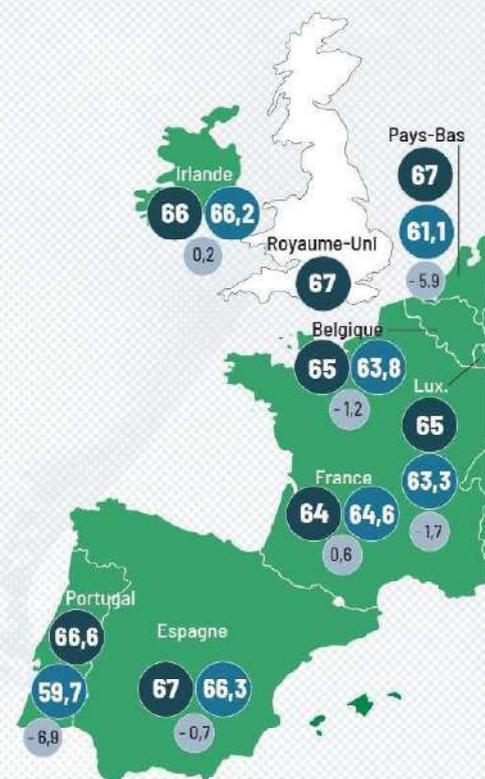
EN ALLEMAGNE, DES « PETITS BOULOTS », POUR LES PLUS DE 70 ANS

Raison de plus pour qu'en France, on puisse continuer à partir à 62 ans. Car l'espérance de vie en bonne santé dans l'Union européenne (UE) n'est que de 64 ans, en moyenne. En Belgique, elle n'est que de 63,8 ans. « Ici, où l'âge légal de départ en retraite est de 65 ans, on voit combien la situation est intenable, relate Najjar Lahouari. Des énergéticiens doivent monter à des dizaines de mètres du sol. Certains craquent, se mettent en arrêt. Dans la sidérurgie, à la chaîne automobile, il faut bouger. Ce n'est pas toujours possible d'adapter les postes. À la fin, les gens se mettent en arrêt et c'est toujours la collectivité qui paie. »

Notre infographie (voir ci-contre) montre que, si toutes les réformes des retraites étaient menées à bien, il ne resterait plus que cinq pays où les anciens salariés pourraient espérer vivre avec leur pension quelques mois en bonne santé. Seuls les Grecs peuvent prétendre à cette situation pendant

DES RÉFORMES QUI LAISSENT PEU D'ANNÉES DE RETRAITE EN BONNE SANTÉ

- xx,x Âge légal de départ à la retraite (selon les réformes à venir)
- xx,x Années de vie en bonne santé
- xx,x Nombre d'années à vivre en bonne santé à la retraite



SOURCES : EUROSTAT, TOUTE L'EUROPE/ILLUSTRATION ADOBESTOCK/NICOLAS LAMBERT/INFORMAPHIE/L'HUMANITÉ

trois ans et huit mois, grâce à un âge légal qui restera à 62 ans. Si la réforme Borne est votée, il ne restera aux Français que sept mois en bonne santé. Loin d'être un modèle à copier, le report de l'âge de départ s'est traduit ailleurs par un appauvrissement des retraités. En Allemagne, le relèvement progressif de 65 à 67 ans, adopté en 2012 par le second gouvernement d'Angela Merkel (CDU/FDP), s'applique désormais aux personnes nées en 1964, âgées aujourd'hui de 59 ans. Cette mesure d'allongement s'inscrit dans la suite logique d'une réforme lancée en 2001 par le gouvernement de l'ex-chancelier Gerhard Schröder (SPD/Verts), qui a fragilisé l'édifice de la retraite par répartition. Au nom de la démographie et de la compétitivité des firmes, un plafonnement des cotisations et une baisse du montant des pensions avaient été décidés. Ces mesures avaient été assorties de la possibilité de souscrire une retraite dite Riestert par capitalisation largement subventionnée par l'État.

Résultat ? L'irruption de la misère chez les seniors est devenue une question de société. Le taux de remplacement (le montant de la pension comparé au dernier salaire net) s'est effondré de 70 % en 2000 à seulement 48 % aujourd'hui. Soit pour un ouvrier qualifié qui touchait 2 000 euros net, une pension inférieure à... 1 000 euros. Des centaines de milliers de seniors sont aspirés sous le seuil de pauvreté, contraints à

« Depuis une quinzaine d'années, l'UE veut reprendre les conquits sociaux. »

NAJAR LAHOUARI, PRÉSIDENT DES METALLOS FOETB DU BRABANT

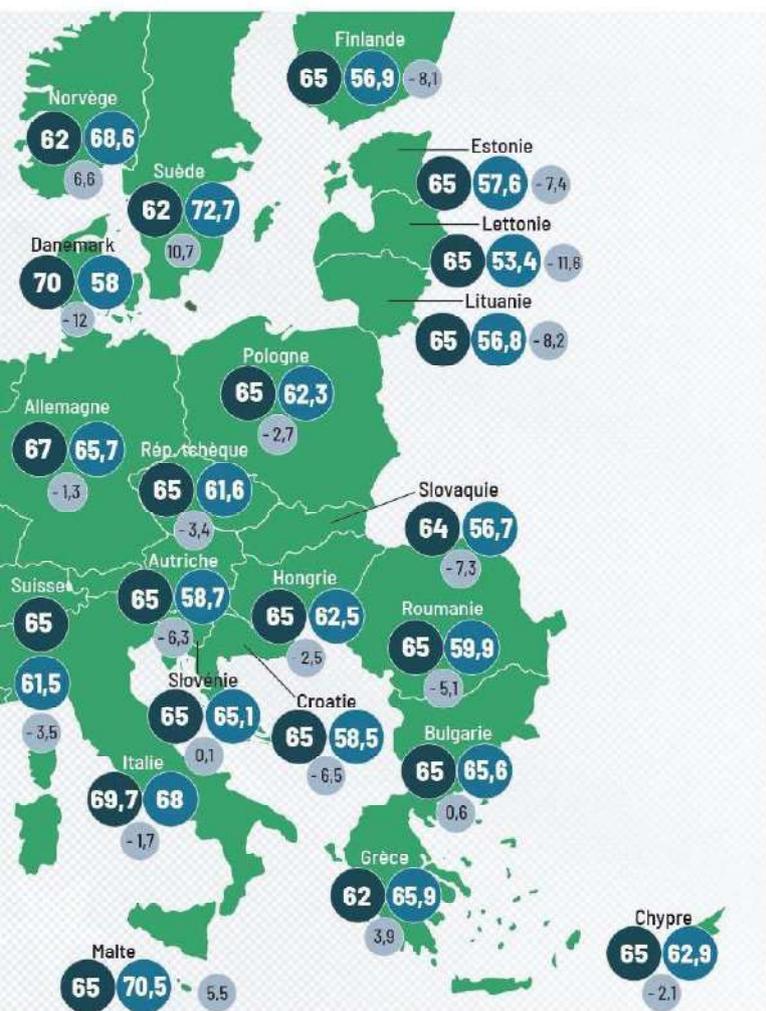
des « petits boulots », alors qu'ils ont plus de 70 ans. Ce constat conduit le président du syndicat VerDi des services, Frank Werneke, à dénoncer cette logique de paupérisation des plus âgés et à exprimer toute sa solidarité « au mouvement des syndicats français ». Il relève qu'une autre approche constitue « un enjeu de société pour l'Europe et, en particulier, pour l'Allemagne ». En Suède aussi, l'âge pivot pour une retraite pleine a été rehaussé à 65 ans, mais une partie des salariés s'arrêtent avant. Résultat : une baisse de pouvoir d'achat qui touche, selon une étude de l'Autorité des pensions, 92 % des femmes et 72 % des hommes.

Si la mobilisation des Français trouve un écho au-delà des frontières, c'est qu'elle pose la bonne question : où trouver l'argent ? Dans l'Hexagone, les syndicats et la gauche ont recensé les revenus financiers, les aides et exonérations de cotisations pour les entreprises. « On nous dit que les retraites sont impayables, que l'espérance de vie a augmenté grâce à la médecine. Nous répondons que c'est une question d'argent. Il n'y en a jamais eu autant qu'aujourd'hui », confirme le

syndicaliste belge Najat Lahouari, qui pointe notamment « l'évasion fiscale ». « D'ailleurs, il y a des gens de chez vous qui viennent chez nous, souligne-t-il. En Belgique, payer des pensions dignes à partir de 65 ans coûterait 7 milliards d'euros. Or, la fraude fiscale, c'est 30 milliards d'euros par an. » Partout, faire contribuer les revenus du capital et les patrimoines des plus riches est un enjeu pour éviter la paupérisation. Dans l'UE, 16,5 % des plus de 65 ans sont menacés de pauvreté, contre 10,9 % en France. Durcir les conditions pour ouvrir droit à la pension risque de voir les Français rejoindre la moyenne européenne.

« C'est un combat européen. L'UE devient de plus en plus libérale. Depuis une quinzaine d'années, elle veut reprendre les conquits sociaux », prévient Najat Lahouari. Chez les dirigeants européens, l'heure est à l'obsession pour l'équilibre des comptes publics. Depuis 2019, la Commission a recommandé à 15 des 27 États de l'UE de changer leur système de pension. Dans le cadre du semestre européen et du plan de relance, Bercy s'est engagé auprès de Bruxelles à procéder à une réforme. Un coup d'arrêt à celle-ci, à Paris, montrerait qu'il est possible de refuser le diktat des 3 % de déficit inscrit dans les traités européens, mais aussi qu'il est possible de prendre l'argent là où il est. ■

GAËL DE SANTIS ET BRUNO ODENT



ÉDITORIAL
PAR FABIEN GAY

Refuser le grand bond en arrière

Le triptyque autoritaire, injuste et brutal constitue le socle de cette réforme des retraites à la sauce macronienne. Autoritaire, avec le choix de museler le débat parlementaire commencé lundi par la procédure 47.1, qui se terminera soit par le 49.3, soit par ordonnance. Il y a même été ajouté une manœuvre grossière pour promouvoir la motion référendaire du RN au détriment de deux autres initiées par la Nupes, outrepassant le règlement de l'Assemblée nationale. Injuste, car les millions de travailleurs et travailleuses qui ont défilé partout en France mardi pour la troisième fois l'ont compris. Deux ans de plus, ce sera deux ans de trop pour celles et ceux qui subissent les carrières hachées, les métiers pénibles, les horaires décalés : les femmes, les jeunes, les ouvriers. Après l'ISF, la flat tax, le rabotage des APL, l'assurance-chômage, les classes populaires paient un nouveau tribut pour protéger les plus aisés et répondre aux diktats des marchés. Il suffit pourtant d'aller reprendre une partie des 160 milliards de cadeaux faits chaque année aux entreprises pour permettre d'équilibrer les comptes et de partir à 60 ans. Brutal, enfin, pour ces salariés jugés essentiels pendant la crise sanitaire et qui subissent les dégâts de l'inflation

et la crise énergétique. Ce qui se joue est plus qu'une réforme, c'est un enjeu de civilisation. Une conception du travail, de la retraite, de nos vies. Il n'y a pas que le travail qui

Le travail doit retrouver un sens et non plus être soumis au management déshumanisé.

épanouit et qui est productif. Il est aussi source de souffrance physique et psychique. Le travail doit d'ailleurs retrouver un sens et non plus être soumis à l'arbitraire du profit et du management déshumanisé. Surtout, la retraite est un temps libéré des contraintes du capital, un temps utile pour soi, les autres et la société.

Voilà ce qui se joue. Notre atout réside dans l'unité syndicale, politique à gauche, du peuple qui refuse ce grand bond en arrière à rebours de l'histoire sociale, qui est faite de conquêtes et d'améliorations de vie pour les travailleurs. Restons unis et soudés jusqu'au retrait de ce projet inique ! ■



Florilège des plus belles sorties macronistes

RETRAITE L'examen du projet de loi discuté à l'Assemblée nationale jusqu'à la fin de la semaine appelle à un débat de fond. Mais parfois, les promoteurs de la réforme s'emmêlent les pinceaux.

« Les déménageurs, les couvreurs, les gens dans les travaux publics sont équipés d'exosquelettes. La pénibilité n'est plus la même. (...) Il faut revenir à une retraite à 65 ans. »

FRANÇOIS PATRIAT Sénateur Renaissance

Le chef de file des sénateurs macronistes semble voir partout des ouvriers équipés d'armatures biomécaniques dignes de films de science-fiction leur permettant d'effectuer des efforts physiques sans user leurs muscles et leurs os. La réalité est malheureusement tout autre.

« Quand on se fait pipi dessus, on n'a jamais chaud longtemps. Alors arrêtons et agissons maintenant pour résoudre ces déficits des retraites. »

PIERRE CAZENEUVE Député Renaissance

Jean-René, le père de Pierre Cazeneuve, est rapporteur général du Budget à l'Assemblée. Du coup son fils s'y connaît bien en comptes publics et refuse de laisser filer la dette. On pourra lui répondre, respectueusement, qu'il est aussi possible d'arrêter de se pisser dessus devant le capital, et de taxer les riches plutôt que de faire les poches aux plus modestes.

« Ce n'est pas la rue qui fait la loi à l'Assemblée. »

VIOLETTE SPILLEBOUT Députée Renaissance

Un classique, qui semble avoir la vertu de l'évidence. Mais qu'est-ce que la rue si ce n'est l'expression de la volonté populaire ? 70 % des Français sont contre la réforme. Et les députés, à l'Assemblée, sont censés les représenter... Mais c'est vrai qu'eux-mêmes font peu la loi, qui passe souvent à coups de 49.3.

« C'est la réforme, ou la faillite ! »

GABRIEL ATTAL Ministre des Comptes publics

C'est 64 ans, voire 67 ans pour la plupart des femmes, ou l'apocalypse. Alors forcément...



plaignent d'un temps partiel imposé, réclament un temps plein et craignent pour leurs retraites ?

« Passer deux ans de plus dans un travail, que l'on soit cheminot, à la RATP ou dans un autre régime, c'est aussi augmenter la disponibilité du service public. »

ÉRIC WOERTH Député Renaissance

On peut aussi partir à la retraite et libérer un poste pour ceux qui cherchent un emploi, non ?

« C'est important, parfois, de résister à la pression de l'opinion publique et de ne pas en permanence uniquement dire ce qui est attendu de nous. »

AUORE BERGÉ Présidente du groupe Renaissance

Parfois, c'est bien d'écouter les Français, non ? Surtout quand ils expriment leur refus de se voir voler deux ans de retraite.

« (Les conducteurs RATP parisiens) partent six ans plus tôt à la retraite que ceux de Marseille. »

OLIVIER DUSSOPT Ministre du Travail

Du coup, tout le monde va être d'accord pour travailler deux ans de plus, à Paris comme à Marseille ?

« (La France insoumise est en train de) transformer l'Assemblée nationale en camp de gitans... »

HERVÉ MARSEILLE Sénateur UDI

Certes Hervé Marseille est un peu plus proche de la droite LR que de la Macronie. Mais il partage la philosophie de la réforme. Sa sortie raciste au sujet des débats à l'Assemblée se passe de commentaires.

« Les cotisations sociales n'ont pas vocation à financer notre système de retraite. »

NADIA HAI Députée Renaissance

Elles ont pourtant été créées pour.

« C'est une nouvelle société du travail que nous voulons construire. (...) Le travail est le levier le plus puissant de l'émancipation. »

OLIVIER DUSSOPT Ministre du Travail

Alors comment dire, l'émancipation par le travail en repoussant l'âge de départ à la retraite au-delà de l'espérance de vie en bonne santé, c'est toujours de l'émancipation par le travail ?

« Je connais beaucoup d'AESH qui choisissent ce statut pour avoir les mercredis et les vacances scolaires : elles assument. »

CLAIRE GUICHARD Députée Renaissance

Faut-il vraiment répondre que la très grande majorité des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) se



Les représentants des différents syndicats défilent unis en tête du cortège, samedi à Paris. PHOTO STÉPHANE LAGOUTTE. MYOP



Des défilés ont eu lieu dans toute la France

Retraites

Les syndicats entrent dans le dur

Faute de concessions par le gouvernement après une quatrième mobilisation réussie, les syndicats veulent un pays «à l'arrêt» le 7 mars. Mais ne s'entendent pas encore sur le principe d'une grève reconductible.

Par **DOMINIQUE ALBERTINI** et **NICOLAS MASSOL**

Droit dans leurs bottes, mais avec pédagogie. Au lendemain des manifestations de samedi, qui ont vu près d'un million de personnes prendre la rue à travers la France, le gouvernement et la majorité semblent moins prêts que jamais à transiger sur le cœur de leur projet: le report de 62 à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite. «On demande des efforts à des millions de Français, nous devons expliquer pourquoi», a maintenu Auroro Bergé, présidente des députés Renaissance à l'Assemblée nationale, dans le *Journal du dimanche*. Il ne faut jamais couper le fil du dialogue et continuer à démontrer la nécessité de la réforme.»

Sur France 3, le ministre du Travail, Olivier Dussopt, a jugé que le gouvernement a déjà suffisamment modifié son texte. «La réforme que je porte à l'Assemblée n'est pas la même [qu'il y a quatre ou cinq mois [...] Nous étions sur une réforme à 65 ans, nous sommes revenus à 64 ans. La réforme que nous portons intègre des dispositions sur les carrières longues, sur la retraite minimum, sur l'emploi des seniors.» Et de conclure sur le constat d'un «dé-saccoré insurmontable» sur l'âge légal de 64 ans. Commentaire agacé du secrétaire général de la CFTD, Laurent Berger, interrogé au même moment sur RTL: «J'entends encore dire "il faut qu'on explique". Il faut arrêter de prendre les gens pour des idiots. [...] C'est pas une question d'explication, c'est une question d'opposition.»

Seul Olivier Véran, porte-parole du gouvernement, n'a pas fermé la porte à toute évolution: «Nous sommes par définition ouverts à ce que les porteurs d'opinion améliorent tous les dispositifs qu'on leur présente», a-t-il promis sur France Inter, citant la volonté de la Première ministre de «bouger sur un point important: les plans de licenciement massifs, collectifs des seniors par les grosses entreprises». Elisabeth Borne «va alléger la fiscalité des ruptures conventionnelles et des départs à la retraite, de manière que les entreprises ne soient plus inci-

tées fiscalement, lorsqu'elles veulent réduire leur masse salariale, à commencer par les seniors», a développé Véran. On est encore loin des attentes syndicales. «Il y a une porte de sortie: que le gouvernement retire sa réforme et fasse le choix de la feuille blanche», explique à Libé Laurent Escure, secrétaire général de l'Union nationale des syndicats autonomes (Unsa).

Pour y inciter l'exécutif, l'intersyndicale a résolu samedi de franchir un palier dans la mobilisation, appelant à «mettre le pays à l'arrêt» le 7 mars, si l'exécutif et le Parlement «restent sourds» à leurs demandes. «Ça veut dire que, le même jour, tout le monde s'arrête de travailler, poursuit Laurent Escure. Si on est conducteur, les gens ne seront pas transportés. Si on est aide à domicile, on ne va pas chercher les enfants. Il faut que des millions de Français fassent le choix d'arrêter pour montrer leur détermination à rejeter cette réforme.»

«UNE JOURNÉE MARQUANTE»

Pour les syndicats, il s'agit de durcir le rapport de force alors que la première lecture du texte à l'Assemblée s'achèvera vendredi, probablement sans concession majeure du gouvernement. «Oui, le 7, on veut faire une journée marquante», expose Laurent Berger. «À l'arrêt», ce sont des mots que je revendique, c'est même ma formule, si vous voulez savoir.» Le patron du premier syndicat français s'est référé à «des choses qui existent en Espagne, [comme] des commerçants qui baissent leur rideau au moins symboliquement pendant une heure au moins.»

Dans les défilés, samedi, bien des manifestants interrogés par Libération souhaitaient eux aussi un changement de braquet. «Mon cousin nous prend pour des enfants, il joue au parent qui sait mieux ce qui est bon pour nous, sauf qu'au bout d'un moment, va peut-être falloir jouter le boucan à la maison», prévenait Laurent, 55 ans, agent de maîtrise chez Safran. «La question qui se pose maintenant, c'est comment cranter la mobilisation, c'est-à-dire passer à un niveau supérieur, parce que les cortèges entre braves gens gentils, les gouver-



samedi, notamment à Nice. PHOTO LAURENT CARRÉ



A Argentan, samedi. PHOTO FLORENCE BROCHIERE

nement les ignore», abondait Fabien, un cheminot venu en famille. Toutefois, si le programme du 7 mars fait consensus dans l'intersyndicale, c'est moins vrai de la suite des opérations. Passé cette date, a prévenu le patron de la CGT, Philippe Martinez, «si le gouvernement continue à contourner [...] oui, il faudra passer à la vitesse supérieure avec des actions plus marquées, plus longues, des grèves plus dures, plus nombreuses, plus massives et reconductibles. Un scénario que refuse encore d'évoquer Laurent Berger. «On a décidé hier d'un communiqué où il est écrit le 7 [mars], il n'y a rien d'écrit d'autre [...] J'ai vu vouloir me demander si la ligne de la CFTD est la même en toutes circonstances que la CGT, la réponse est non.» Samedi toutefois, l'intersyndicale (CGT, FO, Unsa, CFE-CGC) de la RATP a appelé, pour la première fois dans ce mouvement, à une grève reconductible à partir du 7 mars.

Il n'en fallait pas plus, côté gouvernement, pour dénoncer un projet de «blocage» du pays. «On peut contester une réforme mais en aucun cas on ne doit porter atteinte à ce qui est un droit fondamental pour les Français : déposer ses enfants le matin à l'école, prendre un RER ou un bus pour aller bosser, faire son plein d'essence», prévient Aurélien Béraud, pour qui les syndicats «ont conscience qu'ils n'ont pas intérêt à emprunter cette voie». A quoi s'ajoute, pour de nombreux Français, la difficulté de mener une grève prolongée alors que l'inflation pèse lourd. «Ça me coûte très cher, exposait Sylvie, comptable, interrogée par Libération de la manifestation de samedi, à Nice. Je perds 92 euros à chaque fois. Il faut être conscient que tout le monde ne peut pas se le permettre, surtout avec l'inflation. Comment on fait à la fin du mois ? Ce n'est pas possible.» Agente des services hospitaliers, Leslie souffre du même dilemme. «C'est la première fois que je viens. D'ha-

bitude, à chaque fois que je veux faire grève, je perds 75 euros. Et surtout, je suis réquisitionnée.»

«BATAILLE GAGNABLE»

Malgré ces difficultés, un sondage réalisé par Vivavoce pour Libé début février a de quoi conforter les syndicats : 63% des sondés soutenaient le mouvement, 5% souhaitaient le voir «intensifier», et 41% jugeaient que des blocages «renforceraient» sa crédibilité, contre 43% soutenant l'inverse. Durcir le mouvement «est un risque, mais pour l'instant, l'opinion publique nous incite à le prendre», estime Laurent Escure, de l'Unsa. Les Français acceptent les blocages quand ils sentent que la bataille est légitime et gagnable. Souvenez-vous du CPE (contre première embauche en 2006), de 1995 [plan Juppé] et de 1986 [projet de loi Devaquet sur les universités]. La statistique joue pour nous.» Et avec un peu d'huile de coude, le rapport de force aussi. ►



de reprendre le travail après vingt jours de grève. La crainte d'une délocalisation de leur activité en Slovaquie a fait sortir les ouvriers. Du groupe italien, les 186 salariés n'ont obtenu qu'un sursis jusqu'à la fin de l'année. Il affirme que près d'un tiers des travailleurs de la boîte sont des seniors. Et seraient donc concernés par la réforme des retraites. «Quand on a 60 ans, on n'en peut déjà plus», déplore Karim. Et ils voudraient nous faire travailler encore deux ans de plus ?»

On demande à Christophe, 35 ans, ce qu'il pense des déclarations du gouvernement sur la formation à destination des salariés qui font des métiers pénibles. «Pas sûr qu'un employeur soit intéressé pour former un employé à qui il reste quelques années de carrière. Et ce ne sera donné à tout le monde de changer de métier.» Christophe bosse au crématatorium d'Argentan. Lui aussi narre la dureté du travail, les cerceaux à porter, les arrivés à réaliser dans les métiers. «T'achève à un certain âge, c'est trop dur physiquement et moralement», soupire-t-il. Il est venu avec son père, Saïd, 62 ans, et ses trois fils. «Car c'est pour eux aussi que je suis là.»

Pétitions. Ce samedi, dans les rues d'Argentan, on croise beaucoup de familles. La majorité des manifestants n'affichent aucune couleur syndicale même si toutes les organisations sont présentes. «Les joies des personnes que je n'avais jamais vues depuis le début de la mobilisation, se réjouit Michel Ducret, responsable de la CGT métallurgie en Normandie. Les manifestations du samedi permettent de faire venir tout le monde.» «C'est la première fois que je manifeste depuis le début du mouvement, explique Christophe, le travailleur funéraire. Je ne peux pas me permettre de venir en semaine, cela voudrait dire annuler des cérémonies et laisser tomber des familles qui sont déjà dans la peine.»

Devant la mairie d'Argentan, un responsable syndical avait appelé tous les élus des entreprises du coin à venir chercher des pétitions à faire signer. Elles seront adressées aux trois députés de la ville. «C'est la pression, notamment sur les deux élus LR dont Jérôme Nury fait partie. «Je tirai qui les a signés, cela ne me gêne pas que la rue s'exprime, c'est même sain», estime-t-il. Mais il prévient : «Je ne légifère pas sous pression. J'ai été élu pour être le porte-parole de mes concitoyens mais aussi pour prendre des décisions. J'assumerai, cela ne m'échappe pas.»

DAMIEN DOLE

Envoyé spécial à Argentan (Orne)

A Argentan, les familles défilent et le député LR «n'a pas arrêté» son vote

Environ 1500 personnes ont défilé samedi dans la ville de 13000 habitants. Jérôme Nury, élu de la circonscription, maintient la pression sur la majorité.

Une heure à peine après son départ, la manifestation d'Argentan (Orne) contre la réforme des retraites se termine devant la gare. Encore du monde samedi dans cette ville de 13000 habitants, 1300 personnes selon la police, 1600 selon la CGT. On retrouve peu après au bar tabac de

l'Ouest le député de la circonscription, Jérôme Nury. Deux défilés ont encore eu lieu samedi dans la circonscription qu'il a remportée avec l'étiquette Les Républicains. «Ce n'est pas un territoire LR mais le territoire de Jérôme Nury», nous répond-il en souriant. On venait de lui demander ce que ces actions lui inspiraient. «Il y a un malaise général, notamment à cause du tempo qui a été choisi, ressent-il. Les Français comprennent qu'il faut une réforme des retraites, mais le moment est très mal choisi.» Il liste la période du Covid, l'inflation, l'explosion des prix de l'énergie. «La réforme des retraites cristallise tous ces ras-le-bol», avance Jérôme Nury.

Il est rentré de l'Assemblée nationale samedi matin. On le sent énéry de la journée de vendredi, du tweet de Thomas Portes jouant avec un ballon à l'effigie d'Olivier Dupsoy devenu un psychodrame au Palais-Bourbon. «La majorité n'est pas bonne, estime-t-il. Je condamne cette provocation, mais fallait-il en faire autant vendredi ? On assiste à une espèce de cirque et chacun y a sa part. Même si le pire reste la Nupes.»

«Dégoût profond», Jérôme Nury justifie aussi le cavalier législatif choisi par la macronie, qui «muscle le Parlement». En l'état actuel, il n'a pas de position arrêtée sur le texte. Lui, comme nombre de ses collè-

gues chez LR, lie l'article 7, qui acte le report de l'âge légal, à l'article 8, portant sur la pénibilité. «Voter l'article 7 sans avoir de garanties sur les carrières longues ou la pénibilité... Il y a un vrai sujet pour moi.» Pas sûr qu'il le vote si l'Assemblée ne peut s'exprimer sur l'article 8. Dans le cortège, on a rencontré Karim, 60 ans, ouvrier dans la métallurgie. Lui connaît la pénibilité. Il parle des gestes répétitifs, des douleurs aux épaules, aux bras, aux poignets. «Le report de l'âge légal, je le prends très mal, je ressens un dégoût profond», réagit-il. Il travaille comme producteur de ligne chez Marelli, sous-traitant pour Volkswagen et Stellantis. L'entreprise vient

LE MONDE. diplomatique

DE MON TEMPS

PAR FRANÇOIS BÉGAUDEAU

Page 28.

Mensuel - 28 pages

N° 827 - 70^e année, Février 2023

DES ROBOTS DERRIÈRE LES CAMÉRAS

Les cuisines de la surveillance automatisée

Le Parlement français examine cet hiver un texte qui légaliserait la vidéosurveillance automatisée afin de prévenir les mouvements de foule lors des Jeux olympiques de Paris en 2024. Or ce procédé de contrôle total des populations par des programmes informatiques existe déjà. Une enquête en immersion dans une entreprise qui fabrique ces outils en détaille le fonctionnement concret.

PAR THOMAS JUSQUIAME *

DIRECTEUR technique de la société XXII, M. Souheil Hanoune ne craint pas les paradoxes lorsqu'il vante les mérites de son logiciel d'analyse vidéo : « J'appelle cela "l'humanisation par l'automatisation", ou comment l'intelligence artificielle nous permet de gagner du temps pour l'investir dans ce qui fait de nous des humains (1). » Son associé, M. William Eldin, voit encore plus loin : « Sa magie, c'est qu'elle est infinie, et votre limite d'imagination, c'est sa limite. » De quelle « magie » s'émerveille-t-il ? De la vision par ordinateur : des algorithmes traitent de manière automatique les pixels d'images issues d'une caméra afin d'en extraire diverses informations.

Arrivées sur le marché de la sécurité urbaine il y a quelques années, ces entreprises d'un nouveau genre entendent révolutionner l'utilisation de la caméra grâce à la vidéosurveillance algorithmique (VSA). Son usage rendrait les villes « plus sûres, plus durables, plus agréables », promet un slo-

* Journaliste.

gan : il pourrait désengorger les transports en commun, décongestionner le trafic routier, réduire de 90 % la consommation de l'éclairage public, retrouver un enfant perdu dans la foule, identifier des personnes victimes d'un infarctus qui chutent dans la rue ou encore prévenir les incendies en détectant les dépôts de feu. Le million de caméras déployées dans l'espace public français (2), avancent les promoteurs de cette technologie, produirait une mine de données inexploitées. À condition bien sûr d'acheter ces produits à « haute valeur sociétale (3) » que vante M. Quentin Barenne, de la société Wintics.

(Lire la suite page 21.)

(1) Souheil Hanoune, « L'évolution de notre société passera par l'IA », 24 juillet 2022, www.science-et-vie.com

(2) « Vidéosurveillance/Vidéoprotection : les bonnes pratiques pour des systèmes plus respectueux de la vie privée », Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), juin 2012.

(3) « Intelligence artificielle : comment Wintics exploite le potentiel de la vidéosurveillance ? », 8 novembre 2022, <https://bigmedia.bpifrance.fr>

LA BATAILLE DES RETRAITES

Relever la tête

Un grand mouvement social ne se contente jamais de pousser des revendications. Il porte au jour une aspiration collective à changer la vie ; il saisit ses participants et les métamorphose. C'est l'expérience qu'a vécue l'écrivaine Annie Ernaux lors des manifestations de novembre-décembre 1995.

PAR ANNIE ERNAUX *



© ADAGP PARIS, 2023 - WWW.MARYLINCAVIN.NET

MARYLIN CAVIN. - « En cadence », 2019

COMME souvent, on n'avait pas vu venir les choses. Jacques Chirac venait de remporter l'élection présidentielle en dénonçant la « fracture sociale ». Il incarnait une droite populaire, du moins soucieuse de son électorat

populaire. À la différence du projet pour les retraités du pouvoir actuel, celui de 1995 sur la Sécurité sociale, l'alignement du public sur le privé concernant les pensions, et autres points de réforme, n'avait pas été du tout annoncé, préparé par des débats. En novembre 1995, ça nous est tombé dessus et on a mis un peu de temps à comprendre ce qui se jouait. Mais il y avait cette arrogance d'Alain Juppé, le premier ministre et auteur du plan, sa morgue de celui qui sait mieux et donne la sensation humiliante en l'écouter de

* Écrivaine, Prix Nobel de littérature. Ce texte est issu d'un entretien. Il a été revu et corrigé par l'auteur.

faire partie d'une masse forcément stupide. Je crois qu'au début on a surtout refusé ça, cette arrogance. Qu'on avait besoin de relever la tête.

Le 24 novembre 1995, c'est la première grande journée de grève contre le plan Juppé et le début d'une mobilisation de tous les secteurs publics. Ni trains, ni métros, ni postes, ni écoles. Il faisait très froid. Je me souviens d'avoir éprouvé un sentiment exaltant d'incertitude, d'être dans ces moments, rares, où l'histoire se fait, parce que pour une fois les gens qui travaillent en sont les acteurs. Pendant une semaine, je crois ne pas avoir été seule à penser que nous étions dans un temps prérévolutionnaire. À la différence de Mai 68, la population dans son ensemble soutenait la grève. Les travailleurs du privé, qui, eux, ne faisaient pas grève, disaient à ceux du public : « Vous faites la grève pour nous, à notre place. » On sortait brusquement du tunnel des années d'après 1983, de cette fin du politique partout annoncée. En revendiquant leurs droits, les cheminots, les agents d'EDF [Électricité de France] et les postiers s'opposaient au règne inéluctable de l'économie, ils défiaient l'ordre du monde. Je ne sais plus si on a entendu le slogan « Un autre monde est possible », comme au Forum de Porto Alegre et dans les rues de Seattle et de Gènes un peu plus tard.

Mais c'est dans ces jours de décembre 1995 que, en France, s'est faite la prise de conscience que les marchés, l'internationalisation des échanges, la construction d'une Europe libérale dirigeaient la vie des gens. Qu'on a commencé à lier construction de l'Europe et démolition des droits sociaux, ou plutôt qu'on a commencé à dénoncer les réformes comme autant de concessions à la Commission de Bruxelles. Avec beaucoup d'autres, en 1992, j'avais voté « non » au référendum de Maastricht. L'intégration européenne défendue par François Mitterrand, avec tout ce qu'elle impliquait – la concurrence, le démantèlement des services publics –, était passée à presque rien.

(Lire la suite page 18.)

Un homme contre un peuple

PAR SERGE HALIMI

QUELQUES semaines après l'accession de M. Emmanuel Macron à l'Élysée, un de ses partisans, l'actuel président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, résuma la politique économique et sociale qui allait suivre : « Objectivement, les problèmes de ce pays impliquent des solutions favorables aux hauts revenus (1). » Ces privilégiés prouveraient ensuite leur reconnaissance envers leur bienfaiteur puisque, entre 2017 et 2022, du premier tour d'une élection présidentielle à l'autre, M. Macron vit son score chez les plus riches passer de 34 % à 48 %. Quand la gauche est au pouvoir, elle démontre rarement autant de maestria à satisfaire son électorat...

Le chef de l'État ayant également accru sa popularité auprès des électeurs de plus de 65 ans d'un scrutin présidentiel à l'autre, on mesure la portée du « courage » dont M. Macron se gargarise lorsqu'il cherche à convaincre le pays d'accepter une « réforme » des retraites dont les principales victimes seront les classes populaires, qui ont très majoritairement voté contre lui. Alors que sa remise en cause des conquits sociaux épargnera le capital, tout comme les retraités (même les plus aisés), elle imposera donc deux années de travail supplémentaires aux ouvriers, dont l'espérance de vie en bonne santé est inférieure de dix ans à celle des cadres supérieurs (2). Pour ceux que le salariat a souvent usés, épuisés, cassés, la ligne d'arrivée recule à nouveau. Le temps du repos, des projets, des engagements choisis sera mangé par le travail obligatoire ou par le chômage.

Et pour quelle raison cette mesure qu'aucune urgence n'appelle ? Parce que le choix du pouvoir n'est pas de remédier à la déliquescence des hôpitaux et des écoles, mais d'« abaisser le poids des dépenses de retraite » dans l'économie nationale

au moment où, par ailleurs, les dépenses militaires vont s'envoler (le ministre des armées prévoit qu'elles auront doublé entre 2017 et 2030). Le projet de civilisation que de telles priorités dessinent est suffisamment sordide pour que, contrairement à ce qu'on observa lors d'un autre mouvement social immense ressemblant à celui en cours, même certains des médias les mieux disposés envers le pouvoir aient dû (provisoirement) rendre les armes (lire le texte d'Annie Ernaux ci-dessus).

Décidée à persévérer malgré tout, la première ministre Elisabeth Borne s'inquiète néanmoins que son texte puisse « donner du grain à moudre au Rassemblement national ». Le président qui l'a nommée n'a pas ce souci. « En 2027, a-t-il expliqué en décembre dernier, je ne serai pas candidat, je ne serai donc pas comptable de ce qui arrivera (3). » La postérité pourra donc bien retenir de sa présidence arrogante qu'elle aura servi de marchepied à M^{me} Marine Le Pen, l'avenir de M. Macron est assuré. Si dans les semaines qui viennent il écrase la résistance populaire et conquiert ses galons de « réformateur » auprès de la droite et de la Commission européenne, il pourra ensuite discourir à Davos ou au Qatar, et prétendre à la direction d'Uber, de BlaBlaCar ou d'une banque d'affaires internationale.

(1) M. Jean-Louis Boulanges, cité dans « Une politique pour les riches... et alors ? », *L'Opinion*, Paris, 29-30 septembre 2017.

(2) Selon l'Observatoire des inégalités, l'espérance de vie à 35 ans des cadres, sans problèmes sensoriels et physiques, est de trente-quatre ans, contre vingt-quatre ans chez les ouvriers.

(3) *Le Monde*, 8-9 janvier 2023.



★ SOMMAIRE COMPLET EN PAGE 28

ÉDITION ABONNÉS
INTERDIT À LA VENTE

Novembre-décembre 1995,

À chaque réforme des retraites, le gouvernement et les médias délimitent un cadre de discussion qui laisse dans l'ombre l'enjeu le plus décisif. Le système créé en 1946 donnait en effet aux salariés eux-mêmes, et non pas aux entreprises ou à l'État, la direction des caisses de la « Sécu ». Depuis, une volonté a animé les réformateurs de tout poil : reprendre ce pouvoir.

PAR NICOLAS DA SILVA *

MADAME Élisabeth Borne l'a confirmé lors de sa présentation à la presse le 10 janvier 2023 : sa réforme des retraites figurera dans un projet de loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) rectificatif. De l'avis de certains constitutionnalistes, un tel choix méconnaîtrait l'esprit, sinon la lettre, de la Loi fondamentale (1). À en croire la chronique politique, la première ministre aurait retenu cette option car la Constitution lui permet d'imposer tous ses textes budgétaires grâce au troisième alinéa de l'article 49 (le « 49-3 »), voire pour limiter le temps du débat parlementaire grâce aux dispositions du troisième alinéa de l'article 47-1... En tout état de cause, M^{me} Borne a décidé de s'en prendre aux retraites en utilisant un dispositif, les LFSS, instauré en 1996 par le gouvernement de M. Alain Juppé pour reprendre en main la Sécurité sociale.

La mobilisation contre le plan de réforme de la protection sociale (ou « plan Juppé »), annoncé par le premier ministre le 15 novembre 1995, a laissé le souvenir d'une victoire syndicale. L'opposition de la Confédération générale du travail

* Maître de conférences en sciences économiques à l'université Sorbonne Paris Nord. Auteur de *La Bataille de la Sécu. Une histoire du système de santé*, La Fabrique, Paris, 2022.

(CGT) et de Force ouvrière (FO) avait conduit la droite à renoncer à aligner les retraites du secteur public sur celles du secteur privé. La mobilisation durera plus de trois semaines, sans train ni métro, souvent sans courrier (2). Après que deux millions de personnes eurent manifesté le 12 décembre, le premier ministre reculait le 15. Exit le projet de loi retraites.

Mais, les mois qui suivirent, alors que les salariés avaient cessé de lutter, le gouvernement parvint à créer le cadre institutionnel prévu dans le plan Juppé : loi constitutionnelle du 22 février 1996, loi organique du 22 juillet, ordonnances prises le 24 janvier puis le 24 avril. Ce nouvel ordre juridique a facilité l'adoption ultérieure des mesures évitées en 1995 (en 2003 puis en 2010), contribué aux très fortes pressions gestionnaires subies par les organismes de sécurité sociale – notamment l'assurance-vieillesse – et fait aboutir un processus d'étatisation à l'œuvre depuis des décennies.

En 1946, le rapport de forces avait contraint les classes dominantes à concéder la création du régime général ; elles n'ont ensuite eu de cesse de remettre en cause son originalité première : la direction des caisses par les intéressés eux-mêmes (3).



Le plan instaurant la « Sécu » ne tendait « pas uniquement à l'amélioration de la situation des travailleurs », expliquait Pierre Laroque, l'un de ses artisans, mais surtout à la création d'un ordre social nouveau dans lequel les travailleurs [auraient] leurs pleines responsabilités (4). Or, quand bien même les prérogatives de l'État sur le fonctionnement de la Sécurité sociale restaient importantes (définition du taux de cotisation et du montant de certaines prestations), il a toujours paru scandaleux aux élites politiques, administratives et économiques que le monde du travail dirige une institution d'une telle ampleur.

Il fallait récupérer ce pouvoir. L'instauration des LFSS en 1996 reste un moment-clé dans cette bataille au long cours. Lors de la présentation de son plan devant l'Assemblée nationale, le 15 novembre 1995, M. Juppé avait lancé un « appel à la responsabilité ». Dramatisé à l'excès dans son discours, le déficit de la Sécurité sociale aurait signé l'échec

des salariés à la tête du régime général. Ils avaient, pourtant, déjà perdu un tiers de leurs sièges aux conseils d'administration en 1967 au bénéfice du patronat (5). C'était encore trop. Beaucoup trop de pouvoir laissé à des irresponsables. Un nouveau cadre était nécessaire. En février 1996, l'Assemblée et le Sénat réunis en Congrès à Versailles ajoutent un article 47-1 à la norme suprême. La Constitution dispose depuis que « le Parlement vote les projets de loi de financement de la Sécurité sociale ».

Conçu en décembre 1995, le projet initial de révision constitutionnelle prévoyait carrément l'instauration d'une « loi d'équilibre ». Selon M. Antoine Durrleman, conseiller de M. Juppé à Matignon, il devait obliger à voter des comptes de la Sécu en équilibre structurel. Mais l'ampleur des mobilisations de l'automne 1995 aurait modéré l'ardeur du premier ministre (6). In fine, quand bien même les LFSS n'assignent finalement

pas un tel objectif d'équilibre, quand bien même, à la différence des lois de finances avec les crédits de l'État, elles n'ont jamais eu vocation à plafonner le montant des dépenses de branche (du fait de leur nature assurantielle), elles radicalisent le processus de dépossession des intéressés.

(1) Aurélien Souchevre, « Retraites. Avec le PLFSS, la Macronie joue aux apprentis sorciers législatifs », *L'Humanité*, Saint-Denis, 12 janvier 2023.

(2) Christian Chevandier, « Les grèves de 1995 », dans Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky, *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*, La Découverte, Paris 2014.

(3) Lire Bernard Friot et Christine Jakse, « Une autre histoire de la Sécurité sociale », *Le Monde diplomatique*, décembre 2015.

(4) Pierre Laroque, « Le plan français de Sécurité sociale », *Revue française du travail*, n° 1, Paris, avril 1946.

(5) Victor Duchesne, « L'organisation de la santé en France depuis 1967. Vers un gouvernement marchand? », thèse de doctorat en sciences économiques, université Sorbonne Paris Nord, 2021.

(6) « Grand témoin : Antoine Durrleman. Interview réalisée par Dominique Libault et Dominique Polton », *Regards*, vol. 49, n° 1, Saint-Étienne, 2016.

LA BATAILLE DES RETRAITES

Relever la tête

(Suite de la première page.)

Des socialistes au pouvoir, on avait attendu qu'ils changent la vie. Comme ils l'avaient promis. En 1981, il y avait eu beaucoup de mesures sociales importantes, comme la cinquième semaine de congés payés et la retraite à 60 ans. Puis, avec le « tournant de la rigueur », en fait tournant libéral, on était à mille lieues du Front populaire de 1936 espéré. Ma rupture inéluctable avec cette gauche avait été la guerre du Golfe en 1991, la pompe glaciale de Mitterrand – « les armes vont parler » –, l'implication de la France aux côtés des Américains, les milliers de morts sous les bombes à Bagdad et l'enthousiasme médiatique pour l'opération « Tempête du désert ».

La gauche du reniement, les éditorialistes, les experts : en 1995, tous ceux-là se sont mobilisés pour Juppé. En soutien à son plan, on trouvait des rocardiens. Il y avait Nicole Notat, qui ira jusqu'à demander au gouvernement d'instaurer un service minimum dans les transports (elle sera huée par des militants de la CFDT [Confédération française démocratique du travail], à la manif du 24 novembre). Il y avait les grands médias, y compris le service public, France Inter par exemple, tous favorables aux mesures du gouvernement.

C'est à ce moment-là qu'apparaît une scission de la gauche intellectuelle. Une partie d'elle avait signé une pétition favorable à la réforme. On y retrouvait le philosophe Paul Ricœur, le sociologue Alain Touraine, Pierre Rosanvallon, ou Joël Roman et Olivier Mongin, de la rédaction de l'encore influente revue *Esprit*. Moi qui avais de l'admiration pour l'œuvre de Ricœur, j'étais atterrée, révoltée de lire qu'il y avait au fond d'un côté une élite qui possède « une compréhension rationnelle du monde » et de l'autre la grande masse des gens qui suit ses passions, colère ou désir. C'est ce que dira Pierre Bourdieu aux cheminots en lutte dans un formidable et mémorable discours à la gare de Lyon, dont je crois qu'il n'y a pas beaucoup à changer en 2023 : « Cette opposition entre la vision à long terme de "l'élite" éclairée et les pulsions à courte vue du peuple ou de ses représentants est typique de la pensée réactionnaire de tous les temps et de tous les pays. »

Pierre Bourdieu aura été l'une des principales figures de l'autre pétition d'intellectuels, celle qui soutenait

les grévistes. Je l'ai signée parce que j'étais évidemment de ce côté-là (1). Ce fut l'occasion de m'engager aux côtés de quelqu'un qui avait compté dans mon émancipation intellectuelle et mon devenir d'écrivaine. C'est à la lecture des *Héritiers* en 1971 que je m'étais sentie autorisée à écrire *Les Armoires vides*, sorti en 1974. Depuis je continuais de le lire, *La Distinction*, *La Noblesse d'État*, et ce livre qui est à la fois un tableau et une analyse de la société française, paru deux ans avant le plan Juppé, *La Misère du monde*. L'engagement politique de Bourdieu dans la grève a eu pour moi valeur d'obligation, en tant qu'écrivaine, de ne pas rester spectatrice de la vie publique. Voir ce sociologue, internationalement reconnu, s'impliquer dans le conflit social, l'entendre, était une immense joie, une libération. Il nous faisait, lui, nous redresser quand Juppé et les autres voulaient nous faire plier l'échine.

Un acte de mémoire

Les grèves dures et longues ont en commun de briser le cours habituel des jours. Celles de 1995 avaient comme particularité qu'une partie de la population continuait à devoir se rendre à l'usine ou au bureau sans moyen de transport autre que la voiture. Il y avait beaucoup de solidarité, pas mal de débrouille. On improvisait du covoiturage. La vente de vélos a explosé. Je me souviens que mon fils pour aller travailler de Paris en banlieue a dû acheter un VTT et que dans la grande surface où il est allé, c'est Poulidor en personne qui en faisait la promotion ! Mais on a tous marché beaucoup, en files serrées sur des trottoirs généralement vides, comme entre le quartier de la Défense et l'avenue de la Grande-Armée, sur le pont de Neuilly. Il faisait un froid glacial, il y avait de la neige. Dans *Les Années*, j'ai décrit cette marche hivernale comme un acte de mémoire. Quand les gens crapahutaient dans des villes sans bus ni métro, il y avait dans les corps, obscurément, de la mythologie, celle des grandes grèves racontées, qu'on n'a pas forcément connues.

Je me souviens du sentiment étrange en lisant *Le Monde*, le soir, comme si celui-ci était au-dessous de la réalité, du présent, sentiment d'ailleurs que provoque tout bouleversement social. D'une manière générale, les journaux et les radios regorgeaient d'éditoriaux raisonnés, de haine des salariés en

lutte. Je me réjouirai de la création quelques années plus tard de *PLPL*, « le journal qui mord et fuit » (2).

Dans la mobilisation si rapide et si forte contre le projet du gouvernement, le rôle de deux leaders syndicaux a été important, Marc Blondel pour FO [Force ouvrière], Bernard Thibault pour la CGT [Confédération générale du travail], ainsi que celui de dissidents de la CFDT qui créeront SUD [Solidaires, unitaires, démocratiques] – lequel va s'imposer après 1995 comme un mouvement de lutte majeur. Mais cette mobilisation ne peut se comprendre sans l'espèce d'électrochoc qu'avait produit le plan Juppé dans la société française. Celui-ci remettait en cause la Sécurité sociale, conquête de la Libération, les retraites, donc des choses fondamentales, existentielles même. Peu importait que la réforme vise les fonctionnaires et les salariés des entreprises publiques. Les gens se rendaient compte que l'État, en s'en prenant aux agents des services publics, attaquait indirectement le mode de vie de tout le monde, et on voit bien aujourd'hui que c'est en effet ce qu'il s'est produit en vingt ans. Les manifestants de 1995 l'avaient bien compris qui entonnaient « Tous ensemble ! » pour défendre les « acquis sociaux » – une expression qui, je crois, s'impose à ce moment-là. On l'entend moins aujourd'hui. Des décennies de libéralisme économique ont fini par rendre cette expression quasi honteuse, coupable. Tout est fait pour enlever cette idée de notre tête et de notre vie alors que les acquis des plus aisés sont, eux, légitimes. L'âge légal de départ à la retraite est devenu une variable d'ajustement d'intérêts économiques. Et c'est cela qui est en jeu aujourd'hui : la conscience que l'État a tous les droits sur la vie des citoyens et peut reculer à sa guise le moment où l'on pourra enfin jouir de l'existence. C'est à l'espérance du repos, de la liberté, du plaisir que s'en prend la réforme voulue par Macron. D'où l'opposition de toutes les catégories actives, jeunes et moins jeunes, de la population. Il est sûr, en revanche, que le président peut compter sur le soutien des retraités aisés – son électorat depuis le début – à une réforme qui n'affectera nullement leur vie.

De 1995 reste surtout le souvenir de la dernière mobilisation syndicale victorieuse. Voire plutôt d'une semi-victoire. Si le gouvernement Juppé a renoncé à aligner les retraites du public, il fera passer l'autre volet du plan, les mesures de reprise en main de la Sécurité sociale (lire l'article ci-dessus). Surtout, on a échoué à changer d'avenir. Malgré les luttes à l'hô-

pital, à l'école, à l'université, après vingt-cinq années de libéralisme effréné, on vit dans un pays aux services publics (école, université, hôpital) démantelés.

Tout le monde voit monter une exaspération sans précédent du salariat qui n'en peut plus de la précarité des contrats ou de l'absurdité du travail. Nul ne peut désespérer d'une jeunesse qui a bloqué naguère lycées et universités contre la marchandisation de l'éducation, qui partout se bat contre les grands projets inutiles et pour le climat. Depuis #MeToo en 2017, le féminisme a retrouvé une force extraordinaire. Surtout, il y a eu un tel mépris des classes populaires, de ce que je nomme ma race et qu'on m'a reproché de vouloir venger... On sent bien, quelle que soit l'issue de la lutte en cours, qu'un autre vent de colère se lèvera encore.

« Chacun se croyait seul »

D'ores et déjà, il y a eu cette mobilisation extraordinaire le 19 janvier dernier. Quelle joie ce matin-là de mettre la radio et d'entendre la musique ininterrompue des jours de grève plutôt que les questions plus ou moins perfides des animateurs matinaux, des chansons plutôt que les chroniques du désastre. Et j'ai été comblée le soir quand j'ai appris que deux millions de personnes avaient marché partout en France, pour refuser le projet du gouvernement.

Malgré nos défaites, même si le souvenir de l'hiver 1995 et de ses nuits froides me semble parfois s'estomper comme celui d'un rêve lointain, ces manifestants de janvier 2023, si nombreux qu'ils peinaient à s'extraire de la place de la République, m'ont fait repenser, encore une fois, aux vers d'Éluard : « Ils n'étaient que quelques-uns / Sur toute la terre / Chacun se croyait seul / Ils furent foule soudain ». Je voudrais les en remercier. Ne baissons plus la tête.

ANNIE ERNAUX.

(1) Pierre Bourdieu, *Contre-feux*, Raisons d'agir, Paris, 1998. Cf. aussi, chez le même éditeur, Julien Duval, Christophe Gaubert, Frédéric Lebaron, Dominique Marchetti et Fabienne Pavis, *Le « Décembre » des intellectuels français*, 1998.

(2) NDLR. *PLPL (Pour lire pas lu)* était un journal de critique des médias. Créé en juin 2000, il deviendra *Le Plan B* en 2006.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

qu'en reste-t-il ?



© ADAGP PARIS, 2023 - WWW.MARTINCAVIN.NET

© ADAGP PARIS, 2023 - WWW.MARTINCAVIN.NET

Chaque année, désormais, le vote des lois de financement confère au Parlement le pouvoir de déterminer les objectifs de recettes et de dépenses de la Sécu. Chaque année, leur préparation relève de la compétence des technocrates de la direction de la Sécurité sociale (DSS) et de la direction du budget (DB), plutôt que de celles des caisses nationales. N'ayant plus aucun poids au sein du régime général, le mouvement social n'a, pour exprimer son opposition, que la rue...

Ces lois de financement ont aussi, et peut-être surtout, contribué à l'institu-

tionnalisation de la nécessité des réformes. Tous les automnes, leur examen à l'Assemblée nationale et au Sénat relance la controverse médiatique sur le « trou de la Sécu (7) ». Il conviendrait, forcément, de le combler en urgence. Il faudrait réduire les dépenses plutôt qu'accroître les recettes. Dans ces débats, la Cour des comptes joue un rôle majeur. Sur le fondement du dernier alinéa de l'article 47-1 de la Constitution ajouté en 1996, elle assiste le Parlement et le gouvernement en publiant, en septembre ou en octobre, son rapport sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale (Ralfss).

nomination des directeurs des caisses locales. Elle a aussi imposé le suivi par le directeur général des « performances » de leur réseau régional. L'ordonnance a en effet institué des conventions d'objectifs et de gestion (COG) qui régissent la relation entre l'État et les caisses nationales : tandis que des indicateurs mesurent la poursuite des objectifs fixés à ces dernières, leurs directeurs généraux évaluent leur mise en œuvre par les directeurs locaux.

La reprise en main bureaucratique s'annonçait. Le nombre d'objectifs et d'indicateurs de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV) a doublé entre 1998 et 2014. L'inspection générale des affaires sociales (IGAS) déplorait en 2017 une convention qui « s'apparente (...) à un projet managérial interne, par son détail excessif et le manque de hiérarchisation de ses objectifs ». Dans le même temps, « la CNAV n'a pas été en mesure de gérer ses ressources de façon à accomplir les transformations attendues ». La gestion comptable de la caisse n'a, en clair, pas anticipé les effets des réformes des retraites sur l'activité, la complexité toujours plus grande des dossiers et la nécessité de recruter. De ce fait, relevaient les inspecteurs, « le volume du stock de dossiers en retard au niveau national est passé de 20 000 au début de l'année 2012 (12,5 % du total) à des pics de 50 000 environ à l'été 2013, puis de nouveau en mars 2015 (jusqu'à 30 % du total de dossiers en stock) » (13).

En pratique, de nouveaux retraités ont ainsi attendu leur première pension pendant plusieurs mois. La CGT a dénoncé en juin 2018 une conséquence de l'étatisation et, surtout, le choix fait par la ministre Marisol Touraine de « réduire, de façon drastique et purement dogmatique, les moyens dont disposent la CNAV et ses caisses régionales pour gérer les retraites (14) ». Alors que, en 2017, les 14 800 salariés des caisses de retraite géraient 16,1 millions de retraités, en 2021 les caisses comptent 13 700 salariés pour 16,9 millions de retraités (15).



© ADAGP PARIS, 2023 - WWW.MARTINCAVIN.NET

MARYLIN CAVIN. – (de gauche à droite)
« Destination inconnue », 2019
« D'une allure constante », 2020
« Au cœur d'horizons lointains », 2020
« Passe et pense », 2022

L'actuel directeur général de la caisse nationale, M. Renaud Villard, met, lui, en avant « un accroissement de la productivité, notamment grâce à l'informatique ». Il se voudrait rassurant : « Notre responsabilité est que le service public tienne ses engagements au coût le plus juste (16) ». Avant de s'en prendre aux agents de la CNAV et à l'exercice de leurs missions, M. Villard avait œuvré à la réforme des retraites – et notamment à l'allongement de la durée de cotisations – en tant que chef de bureau à la direction de la Sécurité sociale, puis au cabinet de M^{me} Touraine. Mais il peut espérer des jours encore meilleurs. En mars 2022, son prédécesseur à la direction générale de la caisse nationale, M. Pierre Mayeur, a rejoint Klesia, un groupe d'assurance spécialisée dans la complémentaire santé, la prévoyance et l'action sociale.

La mise en œuvre du plan Juppé a donc permis à l'État de caporaliser la Sécurité sociale, désormais dirigée par des « technos » mercenaires. Mais le même plan a également contribué à la multiplication des agences étatiques ou paraétatiques. Depuis la création du Fonds de solidarité vieillesse en 1993 pour financer le minimum vieillesse, elles pullulent dans le champ de compétence de la Sécu et accentuent son étatisation (17). L'ordonnance

Reprise en main bureaucratique

Pour s'en tenir aux seules parties relatives aux pensions, dans l'édition 2022 du Ralfss, la Cour proposait une remise en cause des droits familiaux de retraite, soit les droits accordés à neuf millions de personnes au titre de leurs enfants. Dans l'édition 2021, les magistrats financiers réaffirmaient que de « nouvelles adaptations [des régimes de retraite seraient] indispensables pour tenir compte notamment des évolutions démographiques et de l'allongement de la durée de la vie ». Ce qu'ils avaient déjà soutenu dans la même publication en 2016, et qu'ils réexpliqueraient dans une note publiée au cœur de la dernière campagne présidentielle, en préconisant « des âges de départ à la retraite plus tardifs ou (...) une baisse du niveau relatif des pensions » (8). Dans le Ralfss 2020, ils s'impatientsaient de constater la persistance d'inéquitables disparités entre public et privé.

Disparités ? M. Juppé a pris sa retraite d'inspecteur des finances à 57 ans, bénéficie de cette pension, de ses droits à la retraite de parlementaire et de son indemnité de membre du Conseil constitutionnel pour percevoir plus de 23 000 euros chaque mois. Comme le lui a fait remarquer le député Frédéric Mathieu (La France insoumise, LFI) le 5 octobre 2022 (9), le premier président de la Cour des comptes, M. Pierre Moscovici, percevait lui un « cumul retraite indemnité représentant 14 500 euros de rétribution, 2 700 euros de retraite de député, 600 euros de retraite de député européen, 8 500 euros liés à [son] ancien mandat à la Commission européenne, un total de 26 300 euros par mois, soit quatorze fois le salaire médian ».

Cerbère de l'austérité pour les autres (10), la Cour des comptes utilise aussi le magistère que lui ont confié M. Juppé et sa majorité en 1996 pour rappeler aux pouvoirs publics français leurs engagements européens. Dans le Ralfss de 2014, elle préconisait d'étendre le périmètre des LFSS à l'ensemble des dépenses de protection sociale prises en compte dans le calcul du déficit public de la France par la Commission européenne. La récente loi organique du 14 mars 2022 prévoit en ce sens l'ajout, dans les lois de financement de la Sécurité sociale, d'éléments relatifs aux conditions de l'équilibre financier des régimes complémentaires de retraite Agirc-Arrco. L'étatisation de la Sécurité sociale se

combine ainsi, d'une part, à sa dilution dans un ensemble plus vaste d'une tout autre nature, sans rapport avec l'idéal de socialisation qui avait présidé à sa création (11) ; d'autre part, à son assujettissement à l'orthodoxie communautaire en matière de finances publiques.

M^{me} Rolande Ruellan a bien explicité cet enjeu des réformes intervenues alors qu'elle était directrice de la Sécurité sociale (de 1994 à 1996) : « Pour être éligible à la monnaie unique [qui aura cours légal en 2002], les déficits publics incluant les déficits sociaux devaient être contenus en dessous de 3 % du PIB, et la dette publique ne pas dépasser 60 % du PIB. (...) Le plan Juppé [devait donc] aussi créer les conditions d'un équilibre futur et durable des branches de Sécurité sociale. On peut dire que, si la France a eu le courage de mettre en œuvre un tel plan, c'est bien grâce à l'Europe (12). »

Aujourd'hui, à la tête des diverses caisses nationales, les directeurs généraux – des hauts fonctionnaires nommés par l'État depuis les ordonnances dites Jeanneney de 1967 – doivent jouer les légats de cette orthodoxie. L'ordonnance du 24 avril 1996 a renforcé leurs prérogatives, notamment leur pouvoir de

Des politiques inefficaces

AFIN de refinancer sa dette, la Cades perçoit une partie des recettes de la CSG ainsi que le produit d'un nouvel impôt : la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). On doit ici relever le double paradoxe de l'étatisation : d'une part, alors que l'État administrateur contrôle toujours plus la Sécu, il contraint la Cades à subir des taux d'intérêt supérieurs à ceux pratiqués à l'État emprunteur ; d'autre part, l'État préfère créer un impôt pour financer de la dette plutôt qu'une cotisation finançant des prestations sociales. Autrement dit : au lieu de subvenir aux besoins de la Sécurité sociale de façon à ne plus produire de déficit, le gouvernement préfère financer le remboursement d'un endettement qui n'a aucune raison de s'éteindre sauf à surenchérir dans l'austérité. Car, en réalité, la création de la Cades doit permettre de mieux agiter le péril de la « dette sociale » et, ce faisant, faciliter la pédagogie de la réforme (18). Le contribuable doit comprendre que le paiement de la CRDS et le recul des droits ne sont que la contrepartie logique du « trou de la Sécu ». Pour sauver la Sécu, il faut faire des efforts !

L'objectif de retour à l'équilibre dès 1997 n'a, bien sûr, pas été tenu. Mais, plus généralement, alors que la création de la Cades devait, comme les autres mesures du plan Juppé, contribuer à rationaliser la gestion de la Sécurité sociale, ce choix de la financiarisation a eu un coût colossal. Entre 1996 et 2018, la Cades a repris 260,5 milliards d'euros de dettes (euros constants, base 2018) à la Sécu, reçu 208 milliards d'euros de recettes sur la même période et remboursé seulement 153 milliards d'euros, soit environ 59 %

du 24 janvier 1996 donne notamment naissance à la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades). Le 15 novembre 1995 devant les députés, M. Juppé s'était engagé : la création du nouvel établissement public devait permettre de « rétablir l'équilibre durable de la Sécurité sociale dès 1997 ».

Pour parvenir à cet objectif, le gouvernement opère une rupture. Jusqu'alors, deux stratégies de retour à l'équilibre prévalaient : l'augmentation du taux de cotisation ou la reprise des déficits cumulés sous la forme de prêts de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). La première option est abandonnée au début des années 1990, au nom de la nécessaire réduction du « coût du travail ». En ce sens, après que Michel Rocard a commencé le mouvement de fiscalisation du financement de la Sécurité sociale en créant la contribution sociale généralisée (CSG) en 1991, M. Édouard Balladur lance celui d'exonération de cotisations sociales en 1993.

Avec la création de la Cades, c'est à la possibilité de recourir à la CDC que renonce le gouvernement de M. Juppé. Dorénavant, la Caisse des dépôts, donc l'État, n'accordera plus de facilités à la Sécurité sociale afin de la contraindre à maîtriser ses budgets : la Cades fonctionne en effet comme une structure de défaisance qui rembourse la dette sociale en se finançant sur les marchés financiers ; or, pour obtenir les meilleurs taux d'intérêt, il faut gagner la confiance des prêteurs...

du total. Le solde a été dilapidé en intérêts et commissions financières (19).

Plus récemment, la pandémie a conduit à une forte réduction des cotisations et impôts tandis que les dépenses augmentaient. Le gouvernement a alors enjoint à la Cades de reprendre 136 milliards d'euros de « dette Covid ». Un choix discutable : l'État emprunte à des taux d'intérêt plus faibles mais, surtout, il peut se permettre de ne jamais rembourser complètement sa dette (il paie les intérêts et rembourse à horizon infini le principal). Le coût de l'endettement en cause n'aurait représenté pour lui qu'environ 1 milliard d'euros par an ; il sera de l'ordre de 10 milliards pour la Cades (20).

Neuf milliards par an en trop, 9 milliards consacrés au remboursement de la dette plutôt qu'au financement de prestations : un montant à rapporter à celui du déficit à terme, 12 à 14 milliards, que la réforme des retraites menée par M^{me} Borne promet de résorber. On pourrait ainsi multiplier les exemples qui montrent l'inefficacité de politiques menées au nom de la « responsabilité » invoquée par M. Juppé devant la représentation nationale le 15 novembre 1995. Comme presque tous ses successeurs à Matignon, il prétendait alors vouloir « sauver notre système de protection sociale ». Ils l'ont démantelé. Peut-être dès lors faut-il d'urgence cesser de poser le problème de la Sécurité sociale dans leurs termes – la sauver, la renflouer, l'adapter au XXI^e siècle – quand ils tentent d'imposer leurs réformes. Et chercher plutôt à reprendre le pouvoir sur la Sécu.

NICOLAS DA SILVA.

(7) Julien Duval, *Le Mythe du « trou de la Sécu »*, Raisons d'agir, Paris, 2008.

(8) « Continuer à adapter le système de retraite pour résorber les déficits et renforcer l'équité », Cour des comptes, Paris, 21 octobre 2021.

(9) Devant la commission des affaires sociales.

(10) Lire Sébastien Rolland, « La Cour des comptes, cerbère de l'austérité », *Le Monde diplomatique*, septembre 2013.

(11) Cf. le chapitre « Des régimes complémentaires contre-révolutionnaire » dans Nicolas Castel et Bernard Friot, *Retraites : généraliser le droit au salaire*, Éditions du Croquant, Vulaines-sur-Seine, 2022.

(12) « La gouvernance de la Sécurité sociale à partir du plan Juppé de 1995 », *Vie sociale*, vol. 10, n° 2, Paris, 2015.

(13) Christian Anastasy, Johanna Buchter et Jean-Robert Jourdan, avec la participation de Laurence Esloüs, « Évaluation de la convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 de la CNAV », IGAS, Paris, octobre 2017.

(14) « Le gouvernement attend-il une catastrophe généralisée pour donner à la CNAV les moyens dont elle a besoin ? », Confédération générale du travail, communiqué de presse du 11 juin 2018.

(15) Victor Tassel, « Dossiers en souffrance, agents sous tension... dans les caisses de retraite, la « situation est critique » », *Le Parisien*, 17 août 2022.

(16) Propos recueillis par Jacques Sayagh, « Retraite. Le directeur de la Caisse nationale s'explique sur les 20 000 pensions non versées », *Ouest France*, Rennes, 11 décembre 2022.

(17) Gilles Nezosi, « Quelle gouvernance au sein de la Sécurité sociale ? », *Regards*, vol. 52, n° 2, 2017.

(18) Anne-Laure Delatte et Benjamin Lemoine, « Cantonner la dette Covid : une stratégie austéritaire », *L'Économie politique*, vol. 93, n° 1, Paris, 2022.

(19) Ana Carolina Cordilha, « Public health systems in the age of financialization : Lessons from the French case », *Review of Social Economy*, 2021, www.tandfonline.com/journals/rsoc20

(20) Michaël Zemmour, « Les assurances sociales n'ont pas à supporter la « dette Covid » », *Le Monde*, 27 mai 2020.

Sans espoir de retraite, leur travail perd de la valeur

Certains qu'ils auront moins de droits que leurs aînés, les jeunes actifs prennent de la distance avec l'emploi

D'où qu'ils parlent, de l'Yonne à la région parisienne, en passant par le Maine-et-Loire ou le Cantal, les jeunes âgés de moins de 30 ans expriment un même désenchantement. « Je me suis toujours dit que je n'aurai pas de retraite », « La retraite, on nous a répété toute notre vie que notre génération pouvait s'asseoir dessus », commence ainsi la quasi-totalité de ceux qui ont répondu à l'appel à témoignages lancé par le Monde sur l'idée qu'ils se font de leur retraite. Qu'ils soient cadres supérieurs, indépendants, techniciens ou manutentionnaires, ces jeunes nés dans les années 1990 se lancent sur le marché du travail avec l'intime conviction qu'ils ne pourront bénéficier du même droit au repos que leurs aînés. Persuadés aussi, pour la plupart, qu'il leur faudra repenser leur carrière en conséquence.

Entrer ainsi sur le marché de l'emploi, avec le sentiment qu'aucune ligne d'arrivée n'existera, influe souvent sur leur façon même d'envisager le travail et la place à lui accorder. « Les incertitudes sur l'état futur de la retraite s'ajoutent à une longue liste d'incertitudes concernant l'avenir, ce qui fait qu'il est difficile de se projeter », témoigne Louison (qui souhaite rester anonyme), chargée de communication de 25 ans, à Paris. J'ai l'impression qu'avec les collègues de mon âge il nous est plus difficile d'envisager de s'impliquer corps et âme dans le travail, car nous n'avons aucune garantie que notre investissement trouvera une contrepartie plus tard. Ni qu'il donnera droit à un répit. »

Ces dernières semaines, la jeunesse a d'ailleurs été visible dans les cortèges organisés contre le projet de réforme des retraites – par « solidarité » pour ses aînés, mais aussi pour exprimer sa crainte du futur. « Nous ne sommes pas encore au niveau de la mobilisation des jeunes contre le CPE [contrat de première embauche, en 2005], faute d'organisations de jeunesse fortes sur le territoire, mais un mouvement se dessine dans cette tranche d'âge », constate le sociologue Vincent Tiberj, professeur à Sciences Po Bordeaux. Pour cette génération, qu'elle manifeste ou non par les voies traditionnelles, la réflexion se fait notamment autour de la notion du « droit à vivre ». Mais aussi de celui de faire des erreurs ou de changer de voie, ce que découragera le nouveau système de cotisation. »

Sentiment d'urgence

Partagée par les jeunes interrogés, l'inquiétude de voir le report de l'âge de départ à la retraite prévue par la réforme ouvrir la voie à d'autres ajournements vient boucher leur horizon. Surtout quand l'usure se fait déjà sentir, comme pour ceux qui ont des métiers pénibles. Entrés tôt sur le marché de l'emploi, ces jeunes seront parmi les plus affectés par un allongement du temps de cotisation.

Dans l'Yonne, Florian Rabillon, 22 ans, porte toute la journée machines à laver et réfrigérateurs, qu'il installe et dépanne chez les clients d'un magasin d'électroménager, quand il n'est pas sur les toits « à monter des antennes ». Il y a bien le contact avec le client qui rend le métier plaisant, raconte-t-il, soulagé d'avoir, par la signature d'un CDI, rompu avec le stress permanent de la chasse à l'emploi. « Mais je sens déjà l'impact de ce travail sur mon corps. Si je dois aller jusqu'à 64 ans comme ça, c'est simple, je serai désossé, confie le jeune homme. Enfin, s'ils n'ont pas repoussé l'âge encore dix fois d'ici là. »

Il espère pouvoir monter son affaire, un studio de musique : son rêve, et une activité au sein de laquelle il s'imagine davantage res-



ANNA WANDA GOGUSEY

« Nous n'avons aucune garantie que notre investissement trouvera une contrepartie plus tard »

LOUISON
chargée de communication,
âgée de 25 ans

ter plusieurs années. Encore faut-il avoir les finances. Chaque mois, Florian économise comme il peut, avec le sentiment d'urgence de « trouver une meilleure situation » – pas évident dans cet endroit rural, « surtout quand on n'a pas de diplôme ».

Chercher une « porte de sortie » est aussi l'obsession de Thibaut Dromaire, qui parcourt la France pour réparer des machines de salage des routes. A 23 ans, ses genoux le font souffrir et un début de lésion au poignet lui a été diagnostiqué. « La convention collective me désigne comme concessionnaire automobile, il n'y a donc aucune pénibilité reconnue, mais je ne me vois pas continuer plus de quarante ans », pointe ce technicien. Toutefois, il s'imagine difficilement, pour des raisons financières, reprendre des études et trouver un emploi moins pénible. Surtout avec le risque de perdre de nouveaux trimestres de cotisation, et de voir la ligne d'arrivée encore repoussée.

« L'usure professionnelle commence extrêmement jeune : il y a aujourd'hui des jeunes trentenaires au corps abîmé, avec notamment une explosion précoce des troubles musculo-squelettiques dans les emplois dits de seconde ligne », souligne l'économiste du travail Thomas Coutrot, coauteur avec Coralie Perez de Redonner du sens au travail (Seuil, 2022). Dans leur ouvrage, les chercheurs identifient un phénomène d'« intensi-

fication du travail », qui s'est accompagné d'une transformation des modes d'organisation, plus rigides, réduisant l'autonomie des travailleurs dans leurs tâches, et tendant à les épuiser.

« Dans les entrepôts logistiques, les ouvriers sont guidés par une commande vocale, sans marge de manœuvre. Les professionnelles de l'aide à la personne doivent, elles, se plier à un travail chronométré, réduit à une répétition de gestes, qui fatigue physiquement et psychologiquement », poursuit Thomas Coutrot. L'intensité s'est accrue partout, aussi chez les cadres, soumis à des changements organisationnels permanents, souvent parachutés d'en haut, qui vident leur travail de son sens. Il y a un sentiment d'insoutenabilité du travail de plus en plus aigu, ce qui rend difficile la projection jusqu'à une retraite lointaine. »

Monde bouleversé

Beaucoup des jeunes interrogés perçoivent le travail comme une forme de « marathon », durant lequel il vaut mieux économiser ses forces. « Quand je vois que la retraite ne fait qu'être repoussée, peut-être éternellement, je me dis qu'il faut absolument arriver à préserver un équilibre avec la vie personnelle, et ne pas me tuer à la tâche. Je ne vais pas attendre de vivre "après mon départ à la retraite", car il est probable que je serai déjà super usée », pointe Marie, 24 ans, Parisienne, qui raconte avoir tou-

jours vu sa mère, cadre en banque, rongée par le stress et un rythme de travail harassant.

Ingénieure dans les transports publics, la jeune femme trouve du sens dans sa mission d'« intérêt général ». Mais son secteur, qui s'ouvre à la concurrence, est en pleine réorganisation. « On vit de plein fouet ce mouvement de mutation des méthodes de travail pour être plus "performants". Les gens perdent le sens de ce qu'ils font, moi je rentre le soir très stressée. Cela m'angoisse d'être si fatiguée après seulement deux ans de vie active sur plus de quarante. » Marie réfléchit à d'autres solutions, comme passer à temps partiel, pour avoir plus de temps libre. « Quitte à gagner moins et à renoncer à la carrière idéale », dit-elle, en écho à d'autres jeunes interrogés, qui paraissent « mettre à distance » le travail.

A 29 ans, Louis Colin anticipe, de son côté, un futur et un monde économique bouleversés par la crise climatique. « Dans ce contexte, bosser comme un dingue en espérant profiter d'une retraite super n'est pas un pari qui vaut la chandelle, estime le jeune diplômé en droit et économie. Je crois aussi que travailler plus pour produire toujours plus ne fera qu'accélérer cette course vers le mur. » En 2019, Louis a quitté son job dans un cabinet de conseil, pour se lancer en indépendant et se dégager du temps à consacrer à du « travail non marchand » –

« Travailler plus pour produire toujours plus ne fera qu'accélérer cette course vers le mur »

LOUIS COLIN
conseiller indépendant
âgé de 29 ans

dans le domaine associatif, notamment l'aide aux seniors, et dans sa maison et son potager, afin d'être plus autonome en énergie et en nourriture.

Comme lui, une dizaine de jeunes engagés dans l'écologie signaient, le 7 février, dans Le Monde, une tribune où ils fustigeaient une réforme qui « glorifie la "valeur travail" (...) et prolonge une logique productiviste qui a déjà trop détruit la Terre ». Ils soulevaient un décalage générationnel dans le soutien de la réforme, plus important chez « les retraités et les classes favorisées, ceux qui n'en subiront pas les conséquences ». « Nous pourrions avoir à travailler plus longtemps, pour des pensions moindres que celles de nos aînés, dont le niveau de revenu et de patrimoine est déjà largement supérieur au nôtre », résumaient-ils.

Solutions plus égoïstes

Chez les jeunes, émerge « le sentiment d'une rupture dans le pacte de solidarité intergénérationnelle, pourtant ciment essentiel du vivre-ensemble », constate Anne-Marie Guillemard, professeure émérite de sociologie à l'université Paris Descartes. « A l'origine de la Sécurité sociale, le système de retraite s'était construit autour d'un principe de solidarité dans la cotisation, qui serait mutuellement profitable, retrace-t-elle. A l'entrée sur le marché du travail, on avait une vision claire de ce que serait la vie de retraite. Cela a été balayé : le pacte a tourné au sacrifice pour la jeune génération, avec une montée inévitable de la défiance. »

En conséquence, les jeunes sont aussi de plus en plus tentés de s'en remettre à une retraite par capitalisation, avec la constitution d'épargne individuelles ou l'investissement dans des fonds financiers. « L'incertitude sur plein de fronts, surtout sachant que les femmes sortiront encore plus perdantes de la réforme, me pousse à me tourner vers des solutions plus égoïstes », admet ainsi Louison, qui a commencé à épargner sur un plan retraite. « Mais ce n'est pas la société à laquelle j'aspire, regrette-t-elle, celle où chacun met de l'argent de côté pour sauver sa peau, et tant pis pour ceux qui ne le peuvent pas. » Elle mesure le « privilège » de pouvoir s'offrir cette bouée dans la tempête. ■

ALICE RAYBAUD

« Pour les jeunes générations, l'impression d'une arnaque »

CÉLINE MARTY, PROFESSEURE AGRÉGÉE et chercheuse en philosophie du travail, s'interroge, dans Travailler moins pour vivre mieux. Guide pour une philosophie anti-productiviste (Dunod, 2021), sur la centralité du travail. A rebours du projet de réforme des retraites, qui prévoit de travailler plus, elle se penche sur les aspirations à « ralentir » exprimées par une partie de la jeunesse.

Les incertitudes sur le futur, revenues avec la réforme des retraites, pèsent-elles sur le rapport au travail des jeunes générations ?

Le principe de la retraite par répartition repose, avant tout, sur une confiance en l'avenir et un pacte social de réciprocité. Pour les jeunes générations, ce rapport de confiance a été malmené, et est aujourd'hui brisé. Avec les différents projets de réforme, une défiance est apparue : l'impression d'une arnaque généralisée, où les jeunes générations sont appelées à financer de plus en plus longtemps les retraites des aînés, avec de moins en moins de certitude de pouvoir jouir, un jour, de la même pause que ces derniers.

Face à la crise climatique, nombre d'entre eux s'interrogent aussi sur les conditions dans lesquelles nous

serons amenés à travailler d'ici quelques dizaines d'années – conditions qui ne sont d'ailleurs pas du tout prises en compte dans les calculs technocratiques sur l'allongement de la vie professionnelle. Que signifierait encore travailler à 64 ans, dans un monde à 3 degrés de plus de réchauffement ?

En quoi l'enjeu climatique est-il central dans les réflexions de la jeunesse autour de la réforme ?

Les jeunes générations engagées, celles qui se trouvent notamment dans des organisations militantes comme Youth for Climate, soulignent les conséquences écologiques de la réforme des retraites. Elles pointent la logique productiviste qui sous-tend ce projet d'allongement du temps de travail, qui épuise les travailleurs et les ressources naturelles. Pour cette jeunesse, cette réforme apparaît comme une aberration sur le plan écologique quand tout nous appelle, au contraire, à ralentir.

Elle est souvent taxée, pour cela, de « fainéantise » par une partie de ses aînés. Est-on face à une génération paresseuse ?

Cette critique caricaturale vise à évacuer les propositions que porte une partie de cette génération autour d'un travail moins aliénant. Vouloir s'épanouir hors du seul cadre de l'employabilité et du productivisme ne suppose pas une fainéantise. On l'a bien vu avec la question, soulevée depuis la présentation du projet de réforme, de l'importance sociale fondamentale, mais non marchande, des retraités dans la vitalité associative ou le soin aux enfants.

C'est une remise en cause de l'ambition largement inculquée depuis les années 1990, du cadre ou du chef d'entreprise qui réussit, avec sa voiture de fonction et son beau costume : modèle dont on est en train de voir les limites. Cette génération a d'autres ambitions. Remettre le travail à sa juste place en fait partie : il s'agit d'une activité qui existe pour satisfaire nos besoins, sans être forcément la plus importante d'une vie. Ce moment appelle à repenser la question du temps libre, oubliée des politiques publiques. Mais débouche aussi sur une remise en question plus large de la consommation, de ce qu'on produit et de ce qu'on consomme du travail des autres. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR A. RA.

CARRIÈRES



S'activant sous les yeux des usagers, les agents de la voirie (ici, à Marseille) sont souvent la cible de critiques, de commentaires injurieux et de projectiles divers.

Conditions de travail

Fonctionnaire bashing: la trêve fut de courte durée

Alors que le discours populiste sur les privilèges supposés des fonctionnaires regagne du terrain, un autre mal gangrène la fonction publique. Il émane d'une critique interne et d'un management gestionnaire qui démobilitent les agents. Témoignages.

Sur les écrans noirs ces derniers mois, plusieurs comédies – «Irréductible», «La très très grande classe» pour ne citer qu'elles – censées rendre hommage aux fonctionnaires sont venues en réalité égratigner une nouvelle fois leur figure, servant les clichés éculés d'agents fainéants agrippés à leur statut, déjà exploités dans «Les Municipaux». Qu'ils semblent loin les applaudissements

aux fenêtres en plein confinement et la prise de conscience de la présence essentielle des agents publics! Le retour à la caricature, notamment dans les commentaires sur le projet de réforme des retraites, dénote une ambigüité persistante. Si les usagers plébiscitent l'utilité des agents, les moqueries participent en même temps à remettre en cause leur efficacité.

MANQUE D'EMPATHIE

Dans sa région de montagne, Laetitia Pras se sait épargnée par rapport à ses collègues. La directrice du service «vie sociale et services de proximité» gère, entre autres, deux maisons France Services, une équipe d'aides à domicile et un relais petite enfance pour la communauté de communes du Guillestrois et du

CARRIÈRES

Queyras (15 communes, 110 agents, 8500 hab., Hautes-Alpes). « Nous sommes des services support gratuits ouverts à tous, nous n'octroyons pas d'aides financières mais un accompagnement aux démarches. Dans ce cadre, notre rapport aux citoyens est bien plus pacifié que celui de nos collègues de la propreté et de la collecte des ordures, par exemple. »

Une différence très nette dont témoigne Alexis Mari, chef d'équipe à Paris Centre (quatre premiers arrondissements, 350 agents au service propreté). Sur le terrain il y a encore deux ans comme éboueur préposé à la relève d'encombrants, le trentenaire a en tête les comportements de dénigrement et de manque d'empathie des citoyens. « Si tu ne travailles pas bien à l'école, tu finiras comme monsieur », je l'ai entendu très souvent », fait-il remarquer. Les actions sont scrutées. « Dès que je sors mon portable pour faire une photo ou envoyer un message à mon chef, l'usager, lui, croit que je fais autre chose que mon travail. Mais s'il croise des employés en bas de leur bureau pour une pause cigarette, il n'aurait pas l'idée de les critiquer! »

COLÈRE FORTE

Les accueils de collectivité sont aussi des lieux d'exposition forte au fonctionnaire bashing. « Au moment de la crise des "gilets jaunes", une de leurs délégations était venue nous insulter tout en nous filmant. Ce souvenir est resté un peu traumatisant », confie Sonia. La chargée de mission à la relation usager dans un service départemental francilien décrypte néanmoins, « [qu'] il y aura toujours des personnes isolées pour dire qu'on ne sert à rien, mais ce qui monte surtout aujourd'hui, c'est une colère forte envers l'administration plus qu'envers les agents eux-mêmes ».

Un point de vue partagé par Johan Theuret, fondateur du groupe de réflexion Le Sens du service public. « Il faut mettre de côté le discours ☹️🚫

Une reconnaissance fragilisée

Selon le baromètre « La Gazette » - MNT bien-être au travail 2022, les territoriaux sont moins nombreux qu'avant à se dire satisfaits de la reconnaissance de la part des usagers (62%), des élus (60%) et de leur hiérarchie (51%).

Meuse 1 200 agents • 184 000 hab.

Les agents sont accompagnés sur les procédures et le suivi de dépôt de plaintes



GAËL BADEROT, coordinateur des centres d'exploitation de Verdun et de Clermont

Directement placés sous le regard des usagers, les agents des routes de la Meuse sont parfois confrontés à des attitudes hostiles et provocatrices. Des automobilistes ralentissent à leur hauteur et jettent des déchets par la fenêtre ou, plus rarement, les insultent. « Ce genre de comportement choque les jeunes recrues et nous, les anciens, nous sommes là pour leur expliquer que c'est récurrent et qu'il faut apprendre à prendre de la distance. Nous leur rappelons que nous sommes un service public mais que c'est en effet parfois difficile lorsque ce même public ne les respecte pas », constate Gaël Baderot. Le coordinateur des centres d'exploitation de Verdun et de Clermont accompagne ses agents sur des procédures de suivi et des dépôts de plaintes. « On suit ces affaires, cela répond en partie au problème mais ne résout pas l'influence que cela a sur le mental. » Et de nuancer : « Aujourd'hui, notre fonctionnement se rapproche de celui d'une entreprise, nous avons des objectifs à atteindre, des comptes à rendre. Nos tenues se différencient peu de celles des prestataires. » Il n'est pas sûr que l'usager fasse le distinguo avec des employés du privé.

Contact

Gaël Baderot, 03.54.61.04.30.

L'implication des territoriaux valorisée sur les réseaux sociaux

La mise en valeur des agents territoriaux dans les campagnes de communication publique s'est développée dès les années 2010. Des départements ont pris le sujet à bras-le-corps. C'est le cas des Yvelines ou de Lot-et-Garonne qui ont créé des slogans met-

tant en avant les territoriaux. Au sein du conseil départemental de la Meuse, les interventions des agents sur la voie publique (posts sur les incivilités, informations sur les actions des agents en bord de route) font l'objet de communications systématiques sur les

réseaux sociaux, tout comme est valorisée leur implication dans les événements populaires locaux (par exemple, le Tour de France, les foires, etc.). Des communes entendent aussi recréer du lien social à travers des tutos et des vidéos d'agents.

CARRIÈRES

●○○ populiste et s'attarder sur l'origine même des tensions. Or de ce point de vue, le discours gestionnaire sur le nombre de fonctionnaires répété depuis plus de dix ans par les décideurs publics a fait des ravages en portant notamment la suspicion sur la légitimité de notre travail», analyse-t-il.

«L'exécutif souhaite toujours moins de fonctionnaires mais leur absence sur le terrain est ce qui nourrit aussi paradoxalement le ressentiment», pointe Julien Kounowski. Avec une expérience de plus de dix ans dans la fonction publique d'Etat au sein de ministères sociaux, le secrétaire général Sniass-Unsa du corps des inspecteurs sanitaires et sociaux constate la dégradation incessante de la figure même du fonctionnaire. «Les réformes et les changements de fond tous les trois ans ne donnent plus les moyens aux administrations de se réorganiser, surtout dans une constante baisse de moyens qui fragilise la continuité du service et la qualité des politiques publiques. A la fracture entre citoyens et fonctionnaires s'en ajoute une entre les agents et leur ministère employeur», souligne-t-il.

EXPERTISE DÉVALUÉE

La cassure se constate aussi à l'hôpital. «Les soignants sont plutôt épargnés par la critique car peu assimilés à des fonctionnaires. Mais la brèche s'agrandit entre le personnel médical et les administratifs», observe Christel, employée dans un service psychiatrique. Ce hashing interne est encore plus ressenti au sein de l'Education nationale, où les enseignants craquent littéralement. «Notre institution nous méprise et elle méprise les jeunes. Entre la dégradation des conditions de travail et la perte de sens du métier qui nous oblige au tri des élèves, je ne sais pas ce qui me dégoûte le plus», confie Julien. Professeur d'anglais dans un collège de la banlieue est de Paris, il se demande «que faire face à des élèves à qui on ne propose aucun avenir scolaire. Je crois que c'est cela qui me démotive le plus».

Dans la FPT, Justine, cadre RH, sent constamment son expertise «dévaluée ou non prise en compte par les élus et la direction générale. On nous place dans l'exécution avec un management qui considère plus le budget que le projet». Pour Sonia, le problème est situé dans la confrontation grandissante entre les statuts et les métiers. «Il y a comme une lutte des classes interne», compare-t-elle. C'est aussi cela qui aboutit, selon Jef Lair de la CGT, à une inévitable «crise de l'engagement, on ne peut pas ne pas le reconnaître».

Julie Krassovsky

«L'exécutif souhaite moins de fonctionnaires mais leur absence sur le terrain est ce qui nourrit aussi le ressentiment.»

Julien Kounowski, secrétaire général Sniass-Unsa

Bretagne 4 200 agents • 3,43 millions d'hab.

Il y a parfois le fantasme que l'expertise extérieure est plus neutre ou plus efficiente



ÉLISE DESPRÉS, adjointe au responsable du TI Lab (laboratoire régional d'innovation publique)

Après un parcours comme directrice de médiathèque, Elise Després, actuellement responsable adjointe au TI Lab, le laboratoire régional d'innovation publique, porté par la région Bretagne et l'Etat (par le biais de la préfecture de région), relaie cette impression qu'il existe dans certaines administrations une critique interne plus forte que celle émanant des usagers. «Lorsque je travaillais en médiathèque, j'ai pu observer comment l'avis d'un programmeur sur un projet de construction ou d'aménagement était plus écouté que celui du responsable ou des agents qui allaient assurer le service au quotidien dans les locaux. Il y a parfois le fantasme que l'expertise extérieure et les cabinets privés seront plus neutres ou plus efficaces. Cette défiance est ce qui, pour moi, démobilise le plus les agents sur le long terme», explique-t-elle.

Des collectivités ont toutefois compris l'intérêt d'associer les agents aux projets qui les concernent et prennent en considération l'expertise de terrain. Une attitude qui est de nature à diminuer le sentiment de manque de reconnaissance. Malgré tout, la responsable adjointe ajoute que «les contraintes administratives et les lourdeurs organisationnelles pèsent sur l'autonomie et le moral des agents. Des procédures complexes et de plus en plus dématérialisées donnent le sentiment de ne pas pouvoir agir pour aider les citoyens et contribuent au sentiment de perte de sens». Selon elle, les pistes d'actions devraient passer par un changement de perspective. «En valcrisant ce qui est moins visible que la construction d'un nouvel équipement: investir dans la formation des agents, favoriser la diversité des profils, donner du temps aux équipes pour expérimenter, etc.»

Contact

Elise Després, 02.99.27.10.10.

IDÉES/

Harcèlement scolaire: la rhétorique anti-LGBT+ tue

Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale, a proposé la création d'«observatoires des LGBTphobies» après le suicide du jeune Lucas. Pourquoi ne pas aller plus loin et aborder la sexualité, dans les programmes scolaires, de certains personnages historiques, scientifiques ou littéraires ?

Victime d'homophobie et de harcèlement scolaire intenses, Lucas, 13 ans, s'est suicidé le 7 janvier. Après la proposition d'un plan de prévention. Le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, a déclaré: «La société bouge beaucoup depuis dix ans, [malgré] un monde réactionnaire agressif qui s'attaque à l'école via les questions LGBT+. Mais je pense qu'il s'agit d'une réaction très bruyante qui ne reflète pas la société actuelle.» Malheureusement, le ministre ne semble pas prendre conscience d'un mal profond qui touche les pays occidentaux: l'arrivée en force de l'extrême droite et de sa rhétorique anti-LGBT+ dans l'école.

«Stress des minorités»

Ailleurs dans le monde, pour empêcher l'intégration des questions LGBT+ dans les programmes scolaires, la Hongrie et la Pologne ont des lois (ou projets de loi) de «mise au pas de l'école». La Floride a adopté, en 2022, le projet de loi surnommée *Don't say gay* («ne prononcez pas le mot gay») qui interdit aux enseignants-e-s d'évoquer l'identité de genre et l'orientation sexuelle en primaire. Cette

Par
JEAN-PHILIPPE BERTEAU



Professeur d'université à New York (Etats-Unis), membre du Parti socialiste et coordinateur national pour les Français de l'étranger chez Homosexualités et Socialismes

mesure vient d'inspirer le Sénat du Wyoming qui a proposé, le 20 janvier, une loi similaire. Ces initiatives américaines sont à décrypter en regard de la pression des «parents anti-woke» qui sont considérés comme la force politique vedette de la dernière Conférence d'action politique conservatrice. Par leurs actions anti-LGBT+, le groupe a propulsé le républicain Glenn Youngkin au poste de gouverneur de Virginie en 2021. En France, refusant d'apprécier les apports du wokisme, Jean-Michel Blanquer, Eric Zemmour, Valérie Pécresse, et Marine Le Pen prennent des postures à visée électorale renforçant une LGBTphobie qui se traduit par des élèves qui ont un sentiment d'insécurité plus élevé et qu'ils sont deux à trois fois plus susceptibles d'être harcelés – avec un élève LGBT+ sur deux au collège. De plus, c'est 68 % des victimes d'intimidation, de menaces ou de commentaires blessants LGBTphobes qui l'ont été en milieu scolaire et 10 % qui déclarent avoir subi des actes LGBTphobes dans l'enseignement supérieur. Ceci contribue au «stress des minorités» qui a pour conséquence un nombre de tentatives de suicide plus élevé chez les élèves LGBT+ et un risque plus élevé d'abandonner leurs études en sciences à l'université, car ils peuvent avoir intégré que ces formations ne sont pas accueillantes (1). Des résolutions des Parlements européen (2) et français (3) disposent que les programmes scolaires doivent promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et qu'une éducation à la sexualité doit être dispensée à raison d'au moins trois séances annuelles. Le ministre Pap Ndiaye propose la création d'«observatoires des LGBTpho-

bies», ainsi qu'une «campagne forte de sensibilisation» et un «effort dans les programmes». Cependant, il pourrait aller plus loin en éliminant les stéréotypes susceptibles d'alimenter les discriminations (4) et en intégrant une vision plus réaliste de l'histoire, de la culture et de la science.

Intégrer des modèles

Par exemple, les manuels pourraient présenter la sexualité des personnages historiques, scientifiques ou littéraires et du rôle que celle-ci a eu sur leur vie (César, Pierre Seel, Alan Turing, Marcel Proust, Colette, Jean Cocteau, Oscar Wilde)

et le sort réservé aux LGBT+ (prison, bûcher, déportation) lors de nombreux épisodes sombres de l'histoire de l'humanité, et encore dans notre monde contemporain. Intégrer des modèles LGBT+ dans les programmes scolaires est une étape cruciale de lutte contre le harcèlement scolaire que subissent les jeunes de la communauté.

Le suicide de Lucas, qui rejoint une longue et triste liste d'enfants, les récents événements politiques aux Etats-Unis et en Europe, et leurs échos en France dans les déclarations de femmes et d'hommes politiques,

viennent nous rappeler, si besoin en était, que les droits des minorités ne sont jamais acquis, mais encore et toujours à reconquérir et à renforcer. ◀

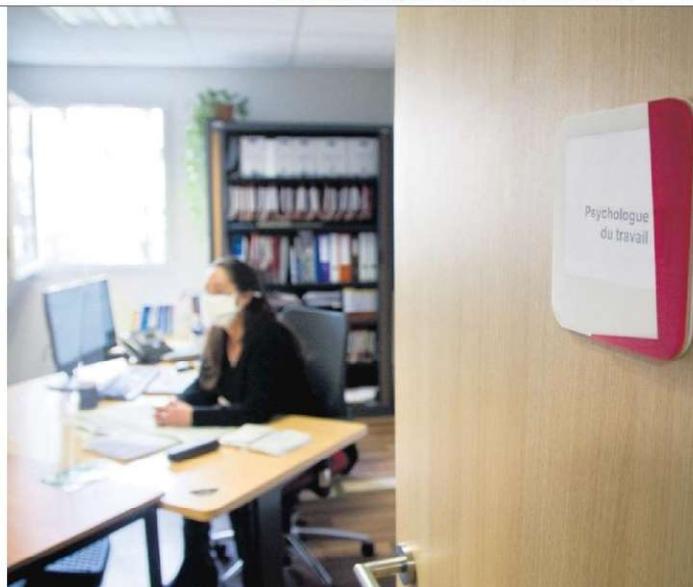
- (1) «A. Queer in STEM: Workplace Experiences Reported in a National Survey of LGBTQIA Individuals in Science, Technology, Engineering, and Mathematics Careers», de Jeremy B. Yoder et d'Allison Mattheis, in *Journal of Homosexuality* 63, 1 – 27 (2016).
- (2) Résolution du 4 février 2014.
- (3) Article L. 312-16 du code de l'éducation.
- (4) Délibération numéro 2008-218 du 27 octobre 2008 de la Halde

SIGNÉ COCO



« La pénibilité psychologique évacuée »

Le projet de réforme des retraites ne tient pas compte de la souffrance psychique, alerte la psychologue Gladys Mondière.



C'est l'une des grandes contreparties brandies par le gouvernement pour tenter de faire accepter son projet de réforme des retraites. Pour contrebalancer le fait d'imposer deux années de travail en plus, le texte législatif se fait fort de prendre en compte la pénibilité des tâches. Un fonds d'investissement consacré à la prévention de l'usure professionnelle serait crédité d'un milliard d'euros. Mais cette contrepartie est à courte vue, préviennent huit syndicats et organisations professionnelles, le texte de l'exécutif faisant l'impasse sur les troubles psychologiques, deuxième cause des arrêts maladie. Gladys Mondière, présidente de la Fédération française des psychologues et de psychologie, explique pourquoi cette réforme des retraites est régressive.

La pénibilité se résume-t-elle à la seule dimension physique ? Existe-t-il aussi des formes de pénibilité psychologique ?

Absolument. Prenons l'exemple de notre métier de psychologue : nous sommes chargés d'écouter la souffrance des autres. Ce n'est pas quelque chose dont on sort indemne. On ne peut pas faire ce travail jusqu'à n'importe quel âge. Au-delà de notre cas, nous nous rendons compte grâce à notre activité que l'usure psychologique existe dans de nombreux métiers, notamment féminins. Cela vaut dans le soin de manière générale, mais aussi pour un enseignant ou un éducateur de l'aide sociale à l'enfance confronté en permanence à des situations personnelles difficiles. On observe de nombreuses situations d'épuisement professionnel, de perte de sens au travail ou encore de stress, pour les métiers qui exigent une attention constante ou une diversification des tâches. Pourtant, cette dimension

de la pénibilité est complètement évacuée du débat public. C'est que la pénibilité psychologique ne marque pas immédiatement les corps : elle est moins visible.

Le compte professionnel de prévention (C2P), qui permet aux travailleurs éligibles de partir à la retraite de manière anticipée, prend-il en compte ces risques ?

Parmi les critères retenus dans le C2P, aucun n'a trait à la pénibilité psychologique, si ce n'est le bruit qui peut générer du stress. De manière générale, celle-ci est négligée dans la réponse publique à l'enjeu de la pénibilité au travail. La crise sanitaire donnait pourtant l'occasion de bouger sur le sujet. À ce moment-là, beaucoup de gens sont restés travailler chez eux, ce qui a brouillé la limite entre vie personnelle et professionnelle. Ils ont osé dire que cette période les avait bouleversés ou qu'ils avaient développé des troubles dépressifs. L'État a proposé un dispositif de remboursement des consultations psychologiques. Mais celui-ci n'est pas du tout abouti : il ne

concerne aujourd'hui que 2 000 psychologues, pour huit consultations maximum. Ce n'est pas suffisant.

Quelles pourraient être les conséquences de l'allongement de la durée du travail ?

La période de crise sanitaire a bousculé les gens dans leur rapport au travail. Dans certains métiers, ils se sont rendu compte qu'ils pouvaient avoir davantage de temps pour eux, en dehors de l'activité professionnelle. Les statistiques nous montrent que l'état psychologique de la population n'est pas revenu à son niveau antérieur à la pandémie de Covid. Les situations d'épuisement professionnel ou de dépression se multiplient. Mais cela n'est pas pris en compte par le projet de réforme des retraites. Le risque, c'est que cette réforme amplifie ce mouvement de « grande démission » qu'on observe dans certains métiers depuis plusieurs mois. Quand on a 30 ans, comment peut-on se projeter à 67 ans (âge d'annulation de la décote - NDLR), toujours au travail ? ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR SAMUEL RAVIER-REGNAT

« Les situations d'épuisement ou de dépression se multiplient. »

L'Humanité 2€

64 NON MERCI

RETRAITES LE PROJET DE LOI DÉCRYPTÉ ARTICLE PAR ARTICLE

JUGEZ SUR PIÈCES

TOUT COMPRENDRE POUR MIEUX VOUS DÉFENDRE !

Retrouvez les articles du projet de loi décryptés si que les points de vue des partis de gauche, mais aussi ceux des entretiens et des analyses : constitutionnalité du texte gouvernemental, droits des femmes, Union européenne...

ANALYSE

SEULEMENT **2€**

JE SOUHAITE RECEVOIR LE HORS-SÉRIE SPÉCIAL RETRAITES LE PROJET DE LOI DÉCRYPTÉ ARTICLE PAR ARTICLE À 2 EUROS + 2 EUROS DE FRAIS DE PORT*
SOIT : 4 € x EXEMPLAIRE(S) = €

PRÉNOM NOM
ADRESSE
VILLE CODE POSTAL
TÉLÉPHONE E-MAIL

BULLETIN À RENVoyer ACCOMPAGNÉ IMPÉRATIVEMENT DU RÉGLEMENT (CHÈQUE À L'ORDRE DE L'HUMANITÉ)
À : L'HUMANITÉ/SERVICE DIFFUSION, 3 RUE DU PONT-DE-L'ÂRCHE, 37550 SAINT-AVERTIN.
POUR JOINDRE LE SERVICE : RELATIONLECTEUR@HUMANITE.FR - TÉL. : 01 55 84 40 30.

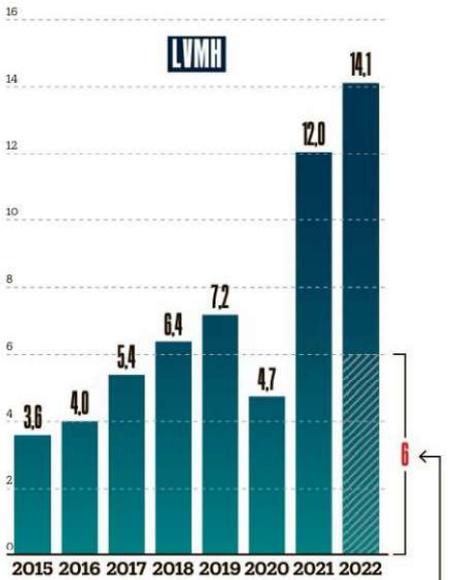
ÉGALEMENT EN VENTE DANS LA BOUTIQUE EN LIGNE SUR HUMANITE.FR
EN SCANNANT CE QR CODE AVEC VOTRE SMARTPHONE



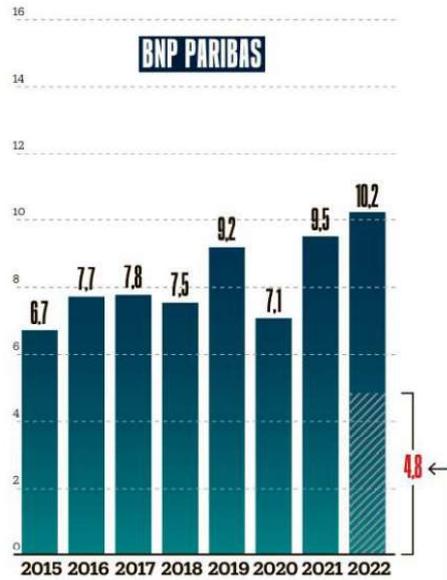
*Valable uniquement pour la France métropolitaine.

2022, l'année des superprofits

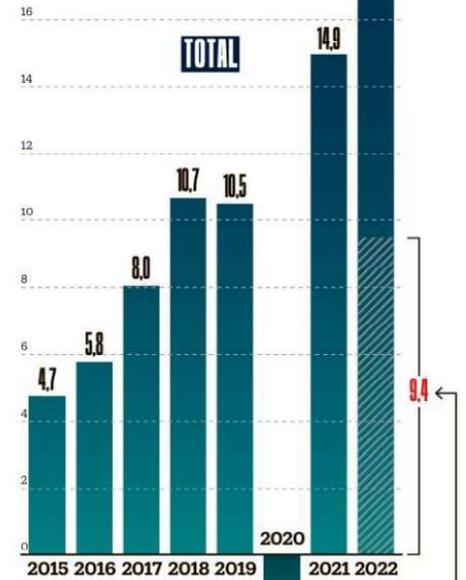
Résultat net par groupe par année et dividendes 2022, en milliards d'euros



Pour 2022, LVMH prévoit de verser 6 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires.



Pour 2022, BNP Paribas prévoit de verser 4,8 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires.



Pour 2022, TotalEnergies prévoit de verser 9,4 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires.

Source : rapports financiers des sociétés

TotalEnergies, LVMH, BNP... La super-indécence des super-profits

Par **JÉRÔME LEFILLIÀTRE**
Infographie **JULIEN GUILLOT**

La saison des «superprofits» est ouverte. Depuis quelques jours, l'actualité est rythmée par les publications successives, par les grandes entreprises françaises, de leurs résultats financiers pour 2022. Certaines d'entre elles affichent des bénéfices éclatants et inédits. Ce qui, alors que l'Assemblée nationale discute depuis lundi du projet de réforme des retraites, risque de mettre en difficulté le gouvernement, qui veut reculer l'âge de départ à 64 ans. Avec pour argument principal : c'est ça, ou la faillite. Sauf que les profits extraordinaires dégagés par les champions nationaux des affaires rappellent que d'autres solutions existent, comme celle d'aller chercher des ressources nouvelles à cet endroit.

«PARTAGE DE LA VALEUR»

Mercredi, le mastodonte TotalEnergies a dévoilé des chiffres à propos desquels le mot «superprofits» paraît presque faible. Le géant

Après les résultats faramineux du groupe de luxe et de la banque, le pétrolier a annoncé mercredi un profit record de 19 milliards d'euros. Tellement gros en plein débat sur les retraites que même le gouvernement estime que cela «peut choquer».

français des hydrocarbures a enregistré l'an dernier un bénéfice record de 19 milliards d'euros, en hausse de 28% par rapport à 2021, année déjà record. Et encore, ce résultat hors du commun est amoindri par une dépréciation comptable de 15 milliards, liée à des provisions passées sur ses activités en Russie, à l'avenir. Ce jeu d'écriture, qui ne modifie les finances de la boîte qu'en apparence, camoufle un bénéfice réel (dit «ajusté») proche de... 34 mil-

liards d'euros! Une montagne d'argent hallucinante, du quasi-jamais-vu pour le CAC 40. Ces performances faramineuses s'expliquent par le rattrapage post-Covid et surtout par les tensions provoquées sur les marchés de l'énergie par la guerre en Ukraine. Celle-ci a fait s'envoler les prix, du gaz notamment, l'activité dans laquelle TotalEnergies a le plus progressé. Sa production en la matière n'a pourtant pas augmenté. C'est dire si le groupe dirigé par Pa-

trick Pouyanné a profité d'un environnement favorable, d'un effet d'aubaine géopolitique, tout en continuant à profiter de sa rente pétrolière. Nul génie stratégique à cet égard. Le PDG de TotalEnergies le sait, qui s'est empressé de devancer les critiques, dès l'annonce des résultats, avec des interviews préparées à l'avance. «Je préférerais que TotalEnergies gagne 10 milliards de moins et que tout le monde soit un peu plus raisonnable sur ce sujet», a-t-il assuré au Figaro. Dans le Parisien, il a voulu passer le message que son entreprise était déjà, selon lui, largement mise à contribution en ayant à payer «33 milliards d'euros d'impôts et taxes» dans le monde, dont «200 millions d'euros d'impôts sur les sociétés et taxes de solidarité européenne sur le raffinage et l'électricité» et «plus de 2 milliards d'euros de taxes et cotisations sociales» en France. Drôle d'argumentaire, qui ne répond pas à la question du caractère exceptionnel des profits dont on parle – tout l'enjeu du débat. Ces profits stratosphériques n'ont pas manqué de faire réagir les oppositions. «L'Etat, normalement, a pour responsabilité de venir rééquili-

brer les plateaux de la balance, de venir en faveur des faibles et venir un peu taxer les forts», a commenté le député insoumis de la Somme François Ruffin, dénonçant des grandes entreprises «qui se gavent». Sur un ton plus policé, le président du Sénat, Gérard Larcher, du parti Les Républicains, a dû reconnaître sans se mouiller que ces bénéfices extravagants imposaient «une réflexion sur le partage de la valeur». La présidente du groupe Rassemblement national à l'Assemblée, Marine Le Pen, estime pour sa part que «la taxation des superprofits devient une urgence économique mais surtout une urgence de justice sociale à l'égard des Français, les seuls à qui le gouvernement réclame des efforts».

REMISES À LA POMPE

A la sortie du Conseil des ministres de mercredi, le porte-parole du gouvernement, Olivier Véran, n'a pas échappé aux questions. Reconnaisant du bout des lèvres que ces chiffres «peuvent choquer», il a immédiatement resservi l'argument chéri par les multinationales, selon lequel il faut distinguer les bénéfices mondiaux et ceux réalisés en France. Comme si le business de TotalEnergies était une constellation d'affaires absolument indépendantes, et non pas un ensemble stratégique et cohérent d'activités interdépendantes se finançant les unes les autres... Olivier Véran a aussi salué l'idée émise par Patrick Pouyanné de nouvelles remises à la pompe dans ses stations-service si le prix du litre de gazole dépasse les 2 euros. «Nous sommes enclins à accompagner cette annonce de Total», a déclaré le porte-parole, ressortant les éléments de langage habituels de l'exécutif à l'égard des puissances économiques : l'encouragement plutôt que la contrainte.

Le gouvernement peut-il tenir longtemps cette ligne ? La pression ne va pas s'éteindre tout de suite, les résultats mirobolants des grandes entreprises devant continuer à pleuvoir jusqu'au mois de mars. Mardi, la première banque française, BNP Paribas, a ainsi annoncé un profit de 10,2 milliards d'euros. Un record là aussi, comme l'avait été fin janvier celui de LVMH, l'empire du luxe de Bernard Arnault : 14,1 milliards d'euros. Plus que ces montants, qui peuvent être considérés en soi comme les signaux d'une économie en bonne santé, c'est leur usage qui est le plus sujet à débat. De fait, ces superprofits donnent immédiatement lieu, non pas à des «super-investissements» ou à des «super-hausses de salaires» pour les employés, mais à des versements de «super-dividendes» enrichissant les seuls heureux détenteurs d'actions de ces entreprises.

Ainsi, tandis que TotalEnergies promet d'investir 5 milliards de dollars (4,6 milliards d'euros) dans «les énergies bas carbone» cette année, le groupe choisit de redistribuer 9,4 milliards d'euros à ses actionnaires au titre des résultats de 2022. LVMH a promis aux siens 6 milliards d'euros, et BNP Paribas 4,8 milliards d'euros. Et ce n'est pas tout : gavées de liquidités, les grandes entreprises procèdent aussi à des «super-rachats d'actions», des acquisitions de leurs propres titres qui n'ont d'autre but que de soutenir leurs cours de Bourse. L'an dernier, TotalEnergies s'est allégé de 6,5 milliards d'euros de cette façon et prévoit d'ores et déjà d'y consacrer 1,9 milliard au premier trimestre 2023, quand BNP Paribas veut en réaliser pour 5 milliards d'euros cette année. Ce phénomène financier mondial a pris une telle ampleur que le président des Etats-Unis, Joe Biden, a dit mardi dans son discours sur l'Etat de l'union souhaiter quadrupler les impôts frappant ces opérations purement financières. Un exemple à suivre en France... même si la volonté politique se fait attendre du côté d'Emmanuel Macron. ◀

«C'est un sujet qui choque, il y a quelque chose qui ne va pas»

Pour la députée PS Christine Pirès-Beaune, il y a «urgence» à mettre en place une taxation sur les superprofits.

Les yeux rivés sur les chaînes d'info, la députée socialiste Christine Pirès-Beaune ne mâche pas ses mots. «C'est scandaleux», lâche-t-elle alors que les résultats financiers de TotalEnergies pour 2022 apparaissent sur l'écran : le géant français des hydrocarbures a engrangé un bénéfice record de 19 milliards d'euros (lire ci-contre), pour un résultat net ajusté de près de 34 milliards. Idéal pour pousser une nouvelle tentative de taxation des superprofits en France. Seulement, les députés socialistes, qui avaient prévu de mener la bataille, ont décidé mercredi de retirer le texte de leur niche parlementaire face à l'impossibilité de le voir adopter. Mais Christine Pirès-Beaune assure que le combat n'est pas terminé : «Nous le mènerons dès que l'occasion nous sera donnée, jusqu'à la fin du quinquennat.»



INTERVIEW

Les chiffres records rendus publics mercredi par TotalEnergies sont-ils susceptibles de mettre la question de la taxation des superprofits dans le débat ? Elle a toujours été en débat. Si vous regardez ce que les socialistes ont fait ces derniers mois, que ce soit avec notre proposition de loi, le projet de référendum d'initiative partagée ou les débats lors des projets de loi de finances, on voit bien que la question a toujours été sur la table. Et nous ne sommes pas les seuls. Beaucoup portent cette question et c'est normal. C'est un sujet qui choque, encore plus aujourd'hui. Pendant que certaines grosses sociétés du CAC 40 annoncent des profits records, on demande aux Français de travailler deux ans de plus. Il y a quelque chose qui ne va pas.

Pourtant, vous avez retiré la proposition de loi pour une taxe sur les superprofits de votre niche parlementaire qui a lieu ce jeudi...

Cela peut paraître paradoxal évidemment, notamment pour ceux qui ne sont pas au fait de ce qui se passe à l'Assemblée. Ce texte, nous l'avons d'abord défendu en commission des finances, où nous avons reçu une

fin de non-recevoir sèche de la majorité et des Républicains (LR). Notre texte n'avait aucune chance de passer ce jeudi dans l'hémicycle. A partir de là, soit on grillait deux heures en sachant pertinemment le résultat, soit ces deux heures nous les mettions à profit pour d'autres textes également importants qui ont des chances d'aboutir. Nous avons choisi le second scénario. Mais l'essentiel c'est que le sujet soit sur la table.

Cela veut donc dire que vous abandonnez ce combat ?

Pas du tout. Dès vendredi et la reprise de l'examen de la réforme des retraites, nous défendrons un amendement qui reprend le contenu de notre proposition de loi. Si les collègues de la majorité qui nous ont obligés à retirer le texte ont des remords, ils pourront voter notre amendement... Si nous avions enterré la question de la taxation des superprofits, cela aurait pu

nous être reproché, mais ce n'est pas le cas. Nous continuerons de défendre un meilleur partage de la valeur ajoutée tant que nous le pourrons. Car c'est cela la vraie question.

La majorité s'est toujours montrée catégoriquement opposée à cette taxation. Comment l'expliquez-vous ? Par dogmatisme. Depuis 2017, le gouvernement et la majorité sont persuadés, alors que tout prouve le contraire, que pour attirer des investisseurs étrangers ou pour que se mette en place un ruissellement, il faut défendre une ligne qui prévoit toujours moins d'impôts. Sauf que ce «toujours moins d'im-

pôts» est toujours pour les grands groupes. Le problème de notre politique fiscale, c'est que nous avons une inéquité entre des petits qui payent le taux affiché et des grands groupes qui ne le payent jamais car ils connaissent les combines pour faire de l'optimisation fiscale ou pour bénéficier des aides de l'Etat ou des crédits d'impôt.

Dans le Parisien mercredi, le PDG de TotalEnergies explique que l'entreprise paye peu d'impôts en France car l'essentiel de son activité se fait à l'étranger.

Il use du même argument depuis des années. J'en profite pour lui demander pourquoi il n'a toujours pas supprimé ses filiales aux Bermudes. Certes il en a supprimé mais il en reste encore. On sait très bien qu'on peut organiser le paiement de l'impôt sur tel ou tel territoire. On a des paradis fiscaux dans l'Union européenne et en dehors, et ces grandes entreprises savent en jouer. Il y a donc urgence à taxer les superprofits.

Recueilli par SACHA NELKEN



Le billet de Jonathan Bouchet-Petersen

Alors que le président américain, Joe Biden, s'est dit prêt mardi à taxer davantage les milliardaires, le sujet ne devrait pas être balayé si simplement par l'exécutif français.

NUMÉRO SPÉCIAL
Vendredi 10 février
A l'occasion des Nuits des étoiles d'hiver

LE LIBÉ
DES ÉTOILES

- En 2025, une femme sur la Lune ?
- La nouvelle guerre des étoiles
- L'espace, comment le protéger ?
- Les plateaux repas des astronautes
- Aurélien Barrau : «Les trous noirs sont les bijoux du cosmos»
- Tintin : les 70 ans d'OBJECTIF Lune!

Libé

Rien n'est jamais perdu d'avance à l'Assemblée nationale. Les députés socialistes en ont fait l'expérience avec leur proposition de loi visant à nationaliser et à protéger EDF. Adopté en commission la semaine dernière, ce texte a d'abord fait face à l'obstruction parlementaire des macronistes, qui ont provoqué de nombreuses suspensions de séance, jeudi, dans l'Hémicycle. Les débats se sont notamment crispés au sujet de l'article 3 bis, qui vise à instaurer un bouclier tarifaire pour tous les artisans, les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, alors que les prix de l'électricité s'envolent et conduisent de nombreux commerçants à fermer boutique. « Avec cette mesure, nous protégerons nos artisans et nos commerçants contre la spéculation du marché européen de l'énergie », a soutenu le rapporteur du texte Philippe Brun (PS), quant tout à coup les macronistes ont quitté l'Hémicycle, en criant à la non-recevabilité de la procédure. L'article 3 bis a ainsi été adopté en leur absence.

Les débats ont continué au sujet du « plan anti-démantèlement » d'EDF, afin de conserver l'unité du groupe public, sur lequel l'État a lancé une OPA en juillet 2022, pour en reprendre le contrôle sans préciser ses intentions finales. « Il faut que cette date soit celle du grand retour du service public en France », a lancé le député socialiste à la tribune, soucieux de préserver EDF et ses prérogatives. « L'électricité n'est pas un bien comme les autres, c'est un bien commun, un bien d'exception », ajoute l' élu PCF Sébastien Jumel. « Un fleuron industriel qui fait notre fierté », réaffirme Valérie Rabault (PS), en réponse aux propos de Roland Lescure, quelques minutes plus tôt, qui a qualifié le groupe public d'« instrument ». « Le gouvernement a déjà exprimé que le démantèlement d'EDF n'était pas notre projet. Le projet Hercule a également été abandonné », a assuré le ministre délégué chargé de l'industrie. Vraiment ?

Car, à travers son offre publique d'achat, l'État cherche à récupérer les 14 % des actions qui lui manquent, dans l'objectif d'amorcer une relance financière des activités nucléaires d'EDF, tout en prévoyant la privatisation de ses activités commerciales et de ses énergies renouvelables. « Le gouvernement pourrait ouvrir la boîte de Pandore avec cette OPA », alerte l'écologiste Charles Fournier. Face à ce risque, l'article de loi de Philippe Brun visant à « rendre incensibles » les activités du groupe énergétique a lui aussi été voté, là encore en l'absence des députés Renaissance. « Ce texte nous permet d'affirmer notre souveraineté sur EDF », a salué le député FI Éric Coquerel. Dans la foulée, c'est l'ensemble de la proposition de loi qui a été

« L'électricité n'est pas un bien comme les autres, c'est un bien commun, d'exception. »

SÉBASTIEN JUMEL (PCF)

L'Assemblée renationalise EDF

PARLEMENT La proposition des élus socialistes visant à protéger l'énergéticien français a connu plusieurs rebondissements, jeudi, avant d'être adoptée, les députés macronistes ayant déserté l'Hémicycle.



Manifestation de la CGT pour la renationalisation d'EDF-GDF, jeudi, au Trocadéro. ALAIN JOCARD/AFP

adoptée, les macronistes battus d'avance n'ayant pas regagné leurs chaises.

CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE COÛT DE LA VIE EN OUTRE-MER

Plus tôt dans la journée, deux autres textes avaient été examinés. Le premier, visant à créer une commission d'enquête sur le coût de la vie dans les territoires ultramarins, a été adopté à l'unanimité (236 voix contre 0). « Les départements et régions d'outre-mer sont aux avant-postes de notre République sur nombre de sujets, par exemple sur celui de l'accès à l'eau, mais aussi sur la vie

chère », a rappelé la députée FI Mathilde Panot. Le Martiniquais Johnny Hajjar, rapporteur du texte, a quant à lui pointé du doigt la nécessité de mettre en place cette commission « de toute urgence ». En ligne de mire, les écarts de prix entre la métropole et les territoires ultramarins, particulièrement marquants s'agissant des produits alimentaires : 28 % plus chers à La Réunion, 38 % en Martinique, ou encore 34 % en Guyane, selon l'Insee.

Le consensus alors observé n'a toutefois pas duré longtemps, puisque, aux termes de débats enflammés, la seconde proposition de loi, qui visait à rétablir les repas à 1 euro pour tous les étudiants, a finalement été rejetée à une voix près (184 voix contre 183). Pour le groupe PS, cette

mesure permettait de pallier, entre autres, les interminables files de jeunes qui attendent devant l'aide alimentaire ces dernières années. Les intéressés avaient pu bénéficier de repas à ce tarif de façon temporaire, durant la crise du Covid, avant que la mesure ne soit pas reconduite par le gouvernement. Hélas, certains bancs à gauche ont paru clairsemés au moment du vote, puisque plusieurs députés EELV participaient aux États généraux de l'écologie, en dehors de l'Hémicycle. « Je suis déçue », a estimé Fatiha Keloua Hachi. La députée PS et rapporteuse du texte n'a pas manqué d'adresser un message aux étudiants français : « Le combat continue, nous ne lâcherons rien. » ■

ANTOINE PORTOLES

« Les insectes sont indispensables »

LIVRE | Le biologiste anglais **Dave Goulson** dresse, dans « Terre silencieuse », publié ce mercredi, un tableau en forme de manifeste pour sauver la biodiversité d'un monde animal si discret qu'il est oublié.

Aymeric Renou

ILS SONT des millions à disparaître chaque année, sans que l'on ne s'en offusque. Ou bien moins que pour des mammifères, ours polaires, rhinocéros d'Afrique ou éléphants d'Asie. L'hécatombe discrète des insectes est pourtant une catastrophe annoncée, comme le décrit Dave Goulson, professeur de biologie à l'université du Sussex, dans son ouvrage « Terre silencieuse » publié ce mercredi (Éditions du Rouergue, 23,80 €) en France.

Quelle est l'ampleur de la disparition des insectes ?

DAVE GOULSON. Dans leur ensemble, on estime que le déclin des insectes est de 1 à 2 % chaque année. La population des papillons décline massivement depuis cinquante ans, celles des abeilles et des mouches Syrphides, qui se nourrissent de pollen, a fondu de 30 % depuis 1990. Autre exemple,

de 1989 à 2014, selon une étude scientifique, le nombre d'insectes volants dans les réserves naturelles allemandes a chuté de 76 %.

Vous écrivez pourtant qu'il n'est pas trop tard pour inverser ces tendances...

Oui, car la plupart des insectes ne sont pas encore en phase d'extinction. Ils ont la capacité, contrairement à certains mammifères comme les pandas géants, de se reproduire très rapidement. Il faut donc rester optimiste car, comme le dit Greta Thunberg, laisser tomber n'est pas une option.

Quel est le plus grand danger qui les menace aujourd'hui ?

L'homme est leur plus gros problème, sans aucun doute. Les insectes sont présents sur Terre depuis plus de 400 millions d'années. Ils ont survécu à toutes les catastrophes naturelles, même celles qui ont provoqué l'extinction des dinosaures ! Le problème est que, au mieux, nous les ignorons, nous faisons comme s'ils n'existaient pas, ou alors notre réflexe, quand on est confronté à leur présence, est de les tuer par peur qu'ils nous attaquent, nous mordent ou nous piquent. L'une de mes missions est de faire comprendre qu'il faut les apprécier pour ce qu'ils sont, ou au moins de comprendre que l'on a besoin d'eux car notre futur dépend de celui de ces petites créatures.



La population des abeilles, qui se nourrissent de pollen, a fondu de 30 % depuis 1990.

Pourquoi si peu le comprennent ?

Le biologiste américain Edward Osborne Wilson disait que la planète se porterait très bien si les humains disparaissaient mais s'effondrerait en plein chaos si les insectes venaient tous à mourir. Ils sont les pollinisateurs de nos plantes mais aussi un élément essentiel de la chaîne alimentaire animale. Sans insectes, ce sont les oiseaux qui ne se nourrissent

plus, disparaissent et ne peuvent plus à leur tour nourrir leurs prédateurs. Nous ne comprenons pas que les insectes constituent 70 % des espèces animales sur Terre et qu'ils sont indispensables, un peu comme l'huile pour un moteur, afin que la planète tourne correctement.

Pourquoi sommes-nous plus sensibles au risque de disparition des pandas ou des ours polaires ?

Les risques d'extinction de grands mammifères nous touchent parce qu'on les voit, qu'on les trouve plus attendrissants dans leur misère. Difficile de réagir de la même façon avec des araignées qui nous font davantage peur qu'autre chose et qu'on a d'abord envie d'écraser. Je demandais récemment à un célèbre documentariste animalier pourquoi il n'avait jamais fait de films sur le monde des insectes. Il m'a répondu

qu'il avait essayé, mais n'avait jamais réussi à convaincre des producteurs pour le financer.

Comment agir ?

Il y a d'innombrables choses à faire. On a besoin d'une prise de conscience des citoyens pour changer leurs habitudes alimentaires en mangeant moins de viande, par exemple. On a besoin d'eux pour mieux accueillir les insectes, en ville comme à la campagne. En installant des boîtes sur leur balcon pour les héberger, en coupant moins souvent le gazon dans leur jardin pour favoriser l'apparition de fleurs sauvages et de mauvaises herbes. En évitant la pollution lumineuse, perturbante pour les insectes, en éteignant tout simplement les lumières la nuit, celles des maisons mais aussi les enseignes des magasins et des bureaux. Ce sont de petites choses qui, mises bout à bout, feront la différence. Les politiques ont évidemment aussi un rôle très important à jouer. En interdisant l'usage des pesticides notamment. Cela va dans le bon sens quand l'Union européenne interdit à ses États membres, comme la France très récemment, des dérogations aux agriculteurs. Mais, dans le même temps, le Royaume-Uni, qui ne fait plus partie de l'UE, vient de l'accorder de son côté.

« Terre silencieuse », Dave Goulson, Éditions du Rouergue, 23,80 €.



Dans leur ensemble, on estime que le déclin est de 1 à 2 % chaque année

Dave Goulson

Les moteurs de recherche à l'aube d'une révolution

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE | Alors que Bing s'apprête à ajouter ChatGPT, Google a annoncé l'intégration de Bard. Il suffira de poser une question dans la barre pour obtenir une réponse rédigée et détaillée.

Aubin Laratte

« **QUELLE EST** la recette de crêpes pour quatre personnes ? » Tapée sur Google, cette requête mène aujourd'hui vers d'autres sites Internet où l'on a de fortes chances de dénicher une réponse. À l'avenir, cette même requête pourrait afficher directement la recette sur l'écran de l'internaute. C'est en tout cas ce qu'on peut anticiper avec l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) sur les moteurs de recherche.

Mardi, Microsoft a lancé une version test de son moteur de recherche Bing intégrant ChatGPT. Pour l'heure accessible uniquement à certains internautes, elle sera généralisée dans les prochaines semaines. Dopée à l'intel-



Encore en test, Bard pourrait être disponible très prochainement.

ligence artificielle d'OpenAI, elle apportera directement des réponses aux questions des internautes, à côté d'une liste classique de résultats, et permettra de converser avec l'IA.

Avant ça, lundi, Google avait présenté Bard, son intelligence artificielle générative. Encore

en test, celle-ci pourrait être disponible dans les prochaines semaines pour tout un chacun. Selon les informations confirmées par Google ce mercredi lors d'une conférence de presse, il suffira de poser une question dans la barre de recherche pour obte-

nir une réponse rédigée et détaillée, placée dans un cadre en haut de la page, avant la traditionnelle liste des résultats.

Une innovation... qui risque de coûter cher

Quand un moteur de recherche essaie aujourd'hui de récupérer la correspondance entre une requête et le contenu d'une page Web (par rapport au nombre de mots en commun par exemple), il tentera demain de comprendre la requête pour fournir une réponse claire.

« Un moteur de recherche avec une IA sera plus pertinent car il prendra en compte le contexte », croit Benoît Raphaël, expert et fondateur du média Flint. « Il permettra de remplir une formation

d'expertise et de gagner du temps », continue-t-il. Demain, un moteur de recherche pourrait ne donner qu'un seul résultat, même si, pour l'heure, il est plutôt question d'une mise en avant. Mais la transition des moteurs de recherche vers ce modèle pourrait se retrouver rapidement freinée par la réalité... économique. Microsoft, Google et tout autre acteur qui se lancera devront trouver un modèle viable. Google, qui tire le principal de ses revenus de la publicité présente sur son moteur de recherche (entre autres via des liens sponsorisés), pourrait rencontrer des difficultés pour résoudre cette équation.

« À court terme, les moteurs de recherche vont préserver les types d'interface qu'ils ont,

avec une liste de résultats, mais ajouter une couche pour qu'on puisse poser des questions à une IA de manière rédigée », pense François Cazals, professeur adjoint à HEC Paris, à la tête de Cazals & Partners, spécialiste de l'IA. Les moteurs de recherche ne doivent pas faire tomber le château de cartes sur lequel ils se sont bâtis. « La richesse de l'algorithme de ces IA, c'est la construction de l'algorithme elle-même, mais aussi la quantité de données qui a été amassée via tout le contenu présent sur Internet, explique François Cazals. Si demain un site comme Marmiton était mis en difficulté à cause de ces bots, alors ce serait aussi une perte pour la construction de ces algorithmes. »

INNOVATIONS & TERRITOIRES

Politiques publiques

L'heure de l'évaluation des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes a sonné

POURQUOI ?

Au-delà de la production de données et d'indicateurs de suivi, l'évaluation permet de prendre du recul sur les objectifs fixés et d'envisager des mesures correctrices.

POUR QUI ?

Si cette étape n'est pas induite dans les textes, le périmètre de l'évaluation peut être circonscrit à une action spécifique ou adapté à la taille de la collectivité.

COMMENT ?

Menée en interne ou en externe, l'évaluation permet aussi une plus grande intégration du paramètre du genre dans des actions plus transverses.



AVANTAGE

En mesurant les effets d'un plan d'action, une évaluation questionne le bien-fondé des mesures entreprises, voire l'élucidation des obstacles visibles et invisibles qui peuvent aggraver des inégalités entre les femmes et les hommes.



INCONVÉNIENTS

- Dégager le temps et les financements pour l'évaluation est rarement une priorité.
- En l'absence d'un modèle unique d'évaluation, les compétences peuvent être plus difficiles à mobiliser.

Entre la recherche et l'action, c'est une dérarche qui fait envie, souvent cogiter, mais dont le nom, parfois associé à la peur du contrôle, peut suffire à freiner les plus motivés. Faute de ressources, d'appui politique, de craintes sur les résultats finaux à la valorisation incertaine, l'évaluation des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes apparaît régulièrement comme un cap difficilement franchissable. «C'est un terrain encore en défrichage car il y a d'abord eu l'accent porté sur l'égalité professionnelle, la conquête des crédits et la mise en œuvre des actions sur les violences faites aux femmes», rappelle Karine Sage, consultante associée à Quadrant conseil et corédactrice d'un guide sur l'évaluation publié en octobre par le centre Hubertine-Auclert.

En matière d'égalité professionnelle entre les agents ou de prise en compte des inégalités entre les femmes et les hommes dans les politiques locales, la dynamique commence pourtant à s'inscrire dans les équipes, plus matures, chargées de ces sujets. «Il faut réussir à dédramatiser l'idée que toute évaluation nécessiterait

un pilotage complexe. C'est aussi une posture qui permet d'adopter une pensée critique de l'action publique pour en questionner la pertinence des objectifs et faciliter la recherche d'éléments de preuve», complète-t-elle.

BAROMÈTRE EN LIGNE

Faute d'un index existant comme dans le privé, l'observatoire de l'emploi et de la fonction publique de Nouvelle-Aquitaine a, par exemple, conçu un baromètre en ligne pour objectiver la situation de

peuvent s'emparer», souligne Aurélien Martin, l'un des agents qui a travaillé sur cet outil désormais à la disposition des centres de gestion et des préfectures. En Ile-et-Vilaine, la mise en œuvre du nouveau dispositif indemnitaire, le Rifseep, a été un levier d'évaluation en 2021 pour vérifier que l'attribution des primes, dépendante du type de fonction et non de la filière, était plus respectueuse de l'égalité.

Certes, la bataille de l'égalité s'appuie sur des dispositions légales et réglementaires plus



VILLE DE QUIMPER

«Nous actualisons le niveau d'avancement [des actions référencées] et le communiquons en comité de direction.»

Pascale Douineau, adjointe au maire de Quimper

chaque collectivité en fonction de douze indicateurs allant du diagnostic au plan d'action. Avec une note agrégée purement indicative, il est possible de se comparer à la moyenne des collectivités de même taille. «En plus de l'accompagnement personnalisé qui peut être proposé, ce sont autant d'aides à la décision dont les collectivités

contraignantes pour les collectivités de plus de 20000 habitants (plans d'action pluriannuels, rapport de situation comparée), l'obtention séduisante de labels et est davantage scrutée dans la société ou même dans le champ de la commande publique avec des clauses spécifiques. En amont comme en aval, l'idée est d'éviter

INNOVATIONS & TERRITOIRES

Ville et métropole de Rennes (Ille-et-Vilaine) 43 communes • 457 400 hab.



RENNES MÉTROPOLE

LAURA MURPHY, chargée de mission « droit des femmes et égalité femmes-hommes »

Avoir un regard externe donne du poids à la démarche

Avant d'élaborer un nouveau plan d'actions à l'échelle métropolitaine, dont le précédent, circonscrit à la ville, remonte à 2013, Rennes a démarré une évaluation fin 2021 avec le cabinet Egae afin de juger les résultats des mesures déjà en place et l'identification de marges de progrès. Sans oublier une plus grande inclusion des acteurs de terrain et des communes de la métropole. «Avoir un regard externe qui donne aussi du poids à notre démarche était important. Leurs conclusions sont parfois mieux prises en compte», relève Laura Murphy, chargée de mission « droit des femmes et égalité femmes-hommes ».

Au-delà d'une liste des actions engagées, la pertinence de chacune d'entre elles a été examinée. Résultat: les actions spécifiques aux femmes prédominent, au détriment d'autres mesures plus transversales. «Rennes a été l'une des premières collectivités à se saisir en interne et publiquement du sujet de l'égalité. Avec un plan très ambitieux et plus de 150 fiches actions, il y avait aussi un besoin de se recentrer et de regarder les expériences innovantes réalisées ailleurs», ajoute Laura Murphy. Restée dans la confidentialité du comité consultatif ou de certains services, une synthèse publique sera prochainement publiée. Un tableau de bord trimestriel doit aussi permettre d'associer des directions moins engagées sur ce sujet.

Contact

Laura Murphy, l.murphy@rennesmetropole.fr

une évaluation qui resterait lettre morte. En combinant des actions spécifiques et transverses, cette approche, dite «intégrée» de l'égalité, est une manière de promouvoir de nouveaux types de solutions et de collaborations entre les services. C'est déjà le cas plus explicite dans la programmation de contrats de ville.

SOUTIENS BUDGÉTAIRES À L'ÉTUDE

Une autre entrée commune d'évaluation reste l'étude de soutiens budgétaires en délimitant l'impact de la variable du genre, par exemple dans les domaines du sport et de la culture. La région Bourgogne-Franche-Comté a ainsi souhaité évaluer les effets de sa politique de subvention aux ligues et aux comités régionaux sur les inégalités existantes, pas uniquement rapportées au niveau des licenciés mais aussi de la gouvernance

ou des soutiens aux sports les plus demandeurs d'infrastructures.

Dans le département des Landes, une étude similaire a été lancée en interne par une agente sur une année et devrait être reproduite, cette fois sur le champ de la politique culturelle. Après une adoption en assemblée départementale qui aide «à acter» une réalité auprès des élus, «nous rencontrons les fédérations et les clubs pour diffuser ces constats et voir comment nous pouvons aider à corriger des biais. Même si nous avons développé des appels à projets spécifiques sur le sport féminin, l'idée n'est pas de pénaliser», affirme Salima Sensou, conseillère départementale, pour qui un bilan devient évaluation s'il est accompagné de préconisations.

L'essaimage d'une feuille de route partagée se construit aussi dès l'élaboration d'un plan

d'action: à Quimperlé (12000 hab., Finistère), signataire d'une charte européenne pour l'égalité où des mesures communes existent entre la ville et le reste de l'agglomération, chaque fiche action est accompagnée de la mention d'un «critère d'évaluation» et des «résultats attendus». «Plus de 80 actions ont été référencées dans ce plan. Dans l'attente d'une prochaine évaluation, nous actualisons déjà le niveau d'avancement dans chacune d'entre elles et le communiquons en comité de direction», indique Pascale Douineau, adjointe au maire chargée de la vie associative et de l'égalité.

Plus globalement, la production d'une future évaluation peut être associée à une réflexion avancée sur l'élaboration d'un budget sensible, comme Nantes qui ambitionne d'être une «ville non sexiste» à horizon 2030. ● **Judith Chetrit**

45%

des communes et des EPCI de plus de 20000 habitants ont réalisé un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle. Si toutes les régions ont conclu leur plan, la photographie est plus disparate pour les départements dont 30% n'en ont pas encore transmis.

Source: «Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique», DGAFP 2022.

Nouvel outil pour stimuler la rénovation thermique des bâtiments publics

- La proposition de loi du député Thomas Cazenave propose un mécanisme de « tiers financement » pour faciliter le financement des rénovations énergétiques.
- Les bâtiments publics représentent 4 % des émissions de gaz à effet de serre de la France.

ENVIRONNEMENT

Anne Feitz
@afeitz

C'est un chantier gigantesque et fondamental pour décarboner la France. Le Sénat examinera ce jeudi une proposition de loi, présentée par le député Renaissance Thomas Cazenave, qui vise à faciliter le financement des lourds travaux nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Permettant à l'Etat et aux collectivités territoriales de s'endetter auprès de tiers (publics ou privés) malgré un Code de la commande publique juridiquement contraignant, ce texte dit du « tiers financement » a déjà été adoptée à l'Assemblée nationale le 19 janvier.

400 millions de mètres carrés

Ministères, cités administratives, mairies, écoles, universités, hôpitaux, équipements sportifs, parcs de loisirs, etc. : très hétérogène, le patrimoine public couvre 400 millions de mètres carrés, dont les trois quarts sont détenus par les collectivités locales et un quart par l'Etat. Or ce parc immobilier public génère à lui seul 17 % des émissions directes de gaz à effet de serre des bâtiments dans l'Hexagone (logement compris), et près de la moitié de celles du

tertiaire, selon les estimations du gouvernement et les données de Citepa. Un enjeu crucial : pour mémoire, le bâtiment représente 23 % des émissions de gaz à effet de serre en France et 43 % de la consommation énergétique annuelle.

La loi Elan promulguée fin 2018 a imposé des objectifs ambitieux à tous les propriétaires de bâtiments tertiaires de plus de 1.000 m² – y compris publics : réduire de 40 % d'ici à 2030, de 50 % d'ici à 2040, et de 60 % d'ici à 2050 leur consommation énergétique finale.

« Or pour atteindre ces objectifs, les acteurs publics se trouvent face à un mur d'investissements », relève Thomas Cazenave. Le coût des rénovations nécessaires est colossal : l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) estime les investissements nécessaires entre 4 et 5 milliards par an (d'ici à 2030 au moins), dont 2,7 milliards pour les seules collectivités locales.

« C'est plus du double de ce qu'elles investissent aujourd'hui : tout le monde se gratte la tête pour savoir comment y arriver », relève François Thomazeau, chef de projet à I4CE. Pour le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu, il s'agit tout simplement du « chantier du siècle ».

La loi proposée par Thomas Cazenave permettrait de surmonter (dans le cadre d'une expérimentation de cinq ans) plusieurs obstacles

rencontrés aujourd'hui. Elle autoriserait le remboursement une fois les travaux terminés – donc une fois les économies d'énergie activées. Aujourd'hui, le Code de la commande publique impose un paiement au rythme des prestations.

Le coût des rénovations nécessaires est colossal : entre 4 et 5 milliards par an (d'ici à 2030 au moins), selon l'I4CE.

« En outre, ce recours au tiers financement serait réservé aux prestations assorties d'objectifs de performances énergétiques très significatives, tout en permettant à l'Etat ou à la collectivité de conserver la maîtrise d'ouvrage des travaux », explique Thomas Cazenave. Ce qui n'est pas le cas des partenariats publics privés, seul dispositif juridiquement possible aujourd'hui pour ce type de rénovation.

Le montant emprunté resterait toutefois inscrit en endettement au bilan des administrations concernées. « Cette proposition est intéressante, mais elle ne représente qu'un outil technique, alors que le problème est économique. Car le montant des économies d'énergie ne com-



L'Etat a déjà engagé 3,8 milliards d'euros dans la rénovation énergétique de son parc immobilier (ici l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris) depuis 2019. Photo Anthony Macalfe/Haytham-REA

pennera pas le coût des travaux, même sur vingt ans », estime François Thomazeau.

Manque de moyens humains Où trouver l'argent ? Les aides déjà prévues à destination des collectivités, comme les certificats d'économies d'énergie, le dispositif ACTEE porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et

régies (FNCCR) ou le Fonds vert déployé depuis janvier (2 milliards d'euros au total) ne suffiront pas. « Les moyens humains de certaines collectivités sont aussi insuffisants pour mener l'ingénierie de chantiers assez lourds », relève aussi Frédéric Rosenstein, à l'Ademe.

L'Etat a de son côté débloqué pour ses propres besoins une enveloppe de 2,7 milliards d'euros dans

le cadre de France Relance, censés permettre de rénover 4.000 bâtiments. Il a aussi sélectionné 800 projets de rénovation en juin dernier, dotés d'une enveloppe de 50 millions l'an dernier et a annoncé une enveloppe de 150 millions supplémentaires pour 2023. Depuis 2019, il a consacré plus de 3,8 milliards d'euros à la rénovation énergétique de son patrimoine. ■

Les énormes besoins des universités

Les présidents d'université accueillent favorablement la possibilité de faire appel à un tiers pour emprunter et rénover les campus. Mais vu l'ampleur du patrimoine universitaire à rénover, ce dispositif ne suffira pas, insistent-ils.

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

Le besoin de rénovation des universités est massif. Le ministère de l'Enseignement supérieur l'a chiffré à 7 milliards d'euros, et l'Association des présidents d'universités à 15 milliards d'ici à 2030, pour 15 millions de mètres carrés à rénover. « Et encore ! Cela est à réévaluer, ce chiffre date de 2020, avant l'envolée du prix des matières premières », confie Guillaume Gellé, à la tête de l'association.

Si l'Etat veut atteindre ses objectifs de décarbonation des bâtiments publics, il ne pourra pas le faire sans les universités, vu leur poids dans le patrimoine immobilier de l'Etat. Ils voient la proposition de loi sur le « tiers financement », portée par la majorité, comme « une bonne nouvelle ». « Un tiers des bâtiments universitaires sont à l'état de passoires thermiques, mais la moitié méritent des travaux de rénovation », appuie Mathias Bernard, président de l'université Clermont-Auvergne.

« C'est un mur d'investissements considérable, d'où l'idée du tiers financement pour les étaler dans le temps », explique le député Renaissance Thomas Cazenave, rapporteur du texte. Sa proposition de loi sera discutée au Sénat ce jeudi, en séance publique. Elle permet de déroger au Code de la commande publique, qui impose

de régler la totalité des travaux dès qu'ils sont réalisés. Le dispositif du tiers financeur permettrait ainsi à des universités de signer un contrat avec une entreprise ou un autre tiers qui s'engagerait sur les gains énergétiques, dans le cadre d'un marché global de performance, avec un remboursement différé des travaux.

« Ce dispositif répond à une demande, approuve Guillaume Gellé. Les universités aimeraient pouvoir emprunter, mais elles ne peuvent pas le faire. Nous allons regarder ce mécanisme. S'il est adapté, certaines se lanceront très vite. » Les universités se disent « prêtes » et « extrêmement mobilisées » sur les questions de rénovation énergétique, d'autant que leur facture a explosé. « On sait bien qu'on ne reviendra pas au niveau de 2019, développe Guillaume Gellé. Et donc celles qui seront en capacité de réaliser les travaux sur les bâtiments les plus économes rembourseront assez facilement le coût de l'investissement. »

Ce tiers financement permettra un financement de long terme, là où les outils actuels sont de court

« C'est une bonne chose, mais ce ne sera sûrement pas suffisant, il faut un nouveau plan d'investissements dans les universités aussi. »

GUILLAUME GELLÉ
Président de France Universités

ou moyen terme. Mais cela ne suffira pas, selon les présidents d'université, qui le voient comme un simple « outil supplémentaire » pour rénover les campus, à côté des contrats de plan Etat-régions ou d'autres outils exceptionnels comme, ces dernières années, le Plan de relance ou le Plan campus.

Obstacle à l'autonomie des universités

« C'est une bonne chose, mais ce ne sera sûrement pas suffisant, il faut un nouveau plan d'investissements dans les universités aussi », affirme Guillaume Gellé. Mobiliser des financements importants suppose d'avoir des fonds de roulement assez conséquents et des équipes capables de négocier avec les entreprises qui vont candidater pour ce marché global. « Cela pourrait passer, dans un premier temps, par le renforcement des contrats de plans Etat-régions, avant des rénovations massives à l'horizon 2040. »

L'ampleur des travaux envisagés suppose aussi d'avoir les personnels formés pour suivre les contrats avec les entreprises. « On a beaucoup de mal à recruter », admet Guillaume Gellé qui en appelle à « un grand plan de formation ».

Cet investissement dans l'immobilier universitaire pourrait-il conduire davantage d'universités à se porter propriétaires de leurs locaux ? Seules sept universités se sont lancées dans la dévolution immobilière. Fin 2021, le gouvernement avait indiqué vouloir l'accélérer. Mais l'absence de mise à niveau du parc avant transfert de propriété était jusqu'ici, selon la Cour des comptes, « le principal obstacle » à ce renforcement de l'autonomie des universités. ■

Les collectivités locales face à un « mur d'investissements »

Les collectivités vont devoir plus que doubler leurs investissements consacrés à la rénovation thermique de leurs bâtiments.

Laurent Thévenin
@laurentthevenin

Les collectivités locales vont devoir mettre les bouchées doubles pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Pour respecter les engagements de la France en matière de neutralité carbone, elles devront consacrer 2,7 milliards d'euros par an sur la période 2021-2030, soit 1,4 milliard de plus par an qu'aujourd'hui, selon l'Institut de l'économie pour le climat I4CE.

« Le mur d'investissements n'a jamais été aussi élevé », résume Harold Huwart, maire (Parti radical) de Nogent-le-Rotrou, dans l'Eure-et-Loir, et vice-président de l'Association des petites villes de France. Dans sa commune, « pour remettre à niveau tous les bâtiments, il faudrait y consacrer l'équivalent de trois mandats d'investissements ! »

A Tours, l'équipe municipale emmenée par l'écologiste Emmanuel Denis a fait passer les investissements consacrés aux bâtiments d'une douzaine de millions d'euros en début de mandat à 29 millions dans son budget 2023. « Nous nous sommes mis au maximum de ce que nous pouvons faire », assure Martin Cohen, l'adjoint au maire délégué à la transition écologique. La ville a aussi choisi de se doter d'une société publique locale pour ces travaux : « Cela nous permet d'externaliser une partie de cette activité de rénovation et d'en faire davantage en nous appuyant sur du personnel privé en plus, tout en conservant une forme de contrôle. »

Si tous les bâtiments ne sont pas des passoires thermiques, « il n'y a que ceux de moins de quinze ans qui sont à peu près bien isolés », selon Delphine Labails, la maire socialiste de Périgueux (Dordogne) et coprésidente de la commission éducation de l'Association des maires de France (AMF). Le chantier s'annonce colossal pour les écoles, les collèges et les lycées. A tel point que l'AMF plaide pour « un plan Marshall pour accompagner les collectivités dans la mise en conformité énergétique des écoles », souligne Delphine Labails.

Utile mais incomplet

Les élus locaux regardent de près la proposition de loi visant à créer un outil dit de « tiers financement » pour permettre aux collectivités de différer le paiement des travaux de rénovation énergétique avec un investissement financier initial reposant sur un tiers. Le texte doit être examiné jeudi en séance au Sénat après avoir été adopté en janvier à l'Assemblée. Cette solution est « jugée utile, mais incomplète » par l'association des grandes villes France urbaine. « Encore faut-il que

les collectivités aient les moyens de financer », prévient-elle.

Rationaliser le patrimoine

Jérôme Dumont, le président divers droite du Conseil départemental de la Meuse, pointe, lui, la flambée du prix des travaux. Il a dû réévaluer le plan collèges voté en 2019. Initialement budgété à 81 millions d'euros sur quinze ans, il est passé à 93 millions sur vingt ans. « Nous avons fait le choix de continuer à investir sur les collèges et aussi sur les infrastructures routières pour l'attractivité du territoire. Mais nous allons être obligés de faire des économies sur nos dépenses de fonctionnement pour maintenir cette capacité d'investissement », explique-t-il.

« On peut arriver à 40 % d'économies d'énergie en faisant de la rénovation, mais cela ne suffit pas pour absorber la hausse des coûts de l'énergie », insiste Harold Huwart. Selon lui, « la vraie solution, cela reste la rationalisation massive du patrimoine des collectivités locales ». Il n'hésite pas à vendre ou à louer des bâtiments, à l'occasion par exemple du regroupement de plusieurs services municipaux. ■

RETROUVEZ
L'ÉDITO
ÉCONOMIQUE DE
FRANÇOIS VIDAL
TOUS LES JOURS
À 7H10

Les Echos



Et votre journée devient plus belle

OGM : le cadre réglementaire assoupli

La Cour de justice de l'Union européenne s'est prononcée sur certaines techniques de manipulation génétique

Rarement communication de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) aura été si attendue ; rarement aura-t-elle aussi suscité une telle perplexité. Les juges européens ont rendu, mardi 7 février, un arrêt précisant le statut de certains organismes génétiquement modifiés (OGM) au regard de la réglementation européenne sur le sujet. D'une grande technicité, le texte de l'arrêt a dû être longuement analysé par les parties prenantes (industriels et associations), avant que celles-ci en livrent leur interprétation. Une chose semble cependant acquise : c'est une victoire pour les tenants des biotechnologies végétales et une défaite pour leurs adversaires.

La CJUE ouvre la possibilité que certains organismes obtenus par « mutagenèse aléatoire in vitro » puissent déroger aux exigences prévues par la directive 2001-18, qui encadre la commercialisation et la dissémination d'OGM sur le territoire européen. Pour comprendre, il faut revenir aux sources du contentieux. En 2015, la Confédération paysanne et des organisations de protection de l'environnement avaient saisi le Conseil d'Etat, protestant contre l'exemption dont bénéficient les cultures obtenues par mutagenèse, non soumises aux contraintes réglementaires visant les OGM obtenus par transgénèse. La mutagenèse revient à faire muter le génome d'un organisme pour lui faire acquérir certaines caractéristiques, la transgénèse consiste à insérer un gène étranger dans son génome.

La Cour a « capitulé »

Saisie d'une question relative au droit de l'UE, la haute juridiction française avait, à la suite du recours formé par les opposants aux biotechnologies, interrogé la CJUE pour obtenir d'elle son interprétation. En 2018, les juges européens avaient estimé que les organismes obtenus par mutagenèse n'étaient pas expressément soumis à la réglementation OGM si la technique d'obtention était de celles « traditionnellement utilisées pour diverses applications et dont la sécurité est avérée depuis longtemps ».

En février 2020, le Conseil d'Etat en avait donc déduit que les organismes obtenus par des techniques de mutagenèse récentes, postérieures à la directive de 2001, devaient être réglementés comme des OGM. Un point important : en France, une variété de colza tolérante à l'herbicide imazamox est cultivée après avoir été

obtenue par mutagenèse in vitro. Mais le bras de fer ne s'est pas arrêté à la décision de la haute juridiction française. Celle-ci n'a été suivie d'aucune mesure des autorités, la Commission européenne s'opposant à tout distinguo entre mutagenèse aléatoire in vivo (traditionnelle) et mutagenèse aléatoire in vitro.

Un rapport de l'Autorité européenne de sécurité des aliments, rendu à l'automne 2021, considère en particulier qu'un continuum peut être établi entre les deux types de méthode, rendant hasardeux la délimitation d'une frontière hermétique les séparant. A contrario, les associations de protection de l'environnement affirment que des effets « hors cibles » – c'est-à-dire des altérations imprévues du génome – surviennent in vitro, pas in vivo.

Les associations et la Confédération paysanne ont donc à nouveau saisi le Conseil d'Etat pour obtenir l'exécution de sa décision

Le Conseil d'Etat devra examiner les tenants et aboutissants du texte, et s'abstient de tout commentaire

de février 2020 et la haute juridiction française s'est retournée vers la CJUE. L'arrêt rendu ce 7 février semble mettre un point quasi final au bras de fer. Mais son texte est si complexe que plusieurs juristes et chercheurs sollicités par *Le Monde*, pourtant rompus à la casuistique de la réglementation des biotechnologies, ont confessé ne pas être en mesure d'en saisir toutes les subtilités et d'en faire l'exégèse. Le Conseil d'Etat, lui, devra en examiner les tenants et aboutissants et s'abstient, dans

l'immédiat, de tout commentaire.

Pour Georges Freyssinet, président de l'Association française des biotechnologies végétales (AFBV), interrogé par l'Agence France-Presse, la « compréhension [de l'AFBV], c'est que la mutagenèse, que ce soit par technique in vivo ou in vitro, bénéficie du régime d'exclusion de la législation OGM ». « Cela va dans le sens que l'on espérait », a-t-il déclaré.

La Confédération paysanne estime pour sa part que la Cour a « capitulé face aux multinationales semencières et à la Commission européenne », exemptant les OGM obtenus par mutation aléatoire in vitro des « obligations réglementaires actuelles d'évaluation des risques, d'étiquetage et de traçabilité » des OGM « classiques ».

« Pour leurs promoteurs, l'intérêt majeur de la transgénèse classique a toujours été de produire des plantes tolérantes à des herbicides, dit de son côté Christophe Noisette, chargé de mission à l'association

Inf'OGM. L'exemption prononcée par la CJUE va permettre l'arrivée d'OGM brevetables, rendus tolérants à des herbicides et échappant à toute réglementation. »

Interminables controverses

L'arrêt de la Cour n'ouvre cependant pas la porte à toutes les techniques de mutagenèse aléatoire in vitro. Il précise que celles qui diffèrent des techniques in vivo par des caractéristiques « susceptibles d'entraîner des modifications du matériel génétique (...) différentes, par leur nature ou par le rythme auquel elles se produisent » demeurent réglementées, au même titre que la transgénèse.

« Ces précautions n'ont aucune portée, assure Guy Kastler, membre de la commission OGM de la Confédération paysanne. Sans la réglementation OGM, il n'y aura plus aucun outil permettant de contrôler de manière indépendante ce point précis. Les juges européens ouvrent la voie à des

fraudes que le législateur ne sera pas en mesure de détecter. »

La décision de la CJUE intervient alors que la Commission doit proposer, au printemps, une réforme générale de la réglementation européenne sur les OGM. Celle-ci est, jusqu'à présent, fondée sur les techniques par lesquelles ces cultures sont obtenues, ce qui génère d'interminables controverses. Elle devrait évoluer pour tenir compte de la nature du trait ajouté (tolérance à des herbicides, excrétion de toxines insecticides, etc.). Les associations de défense de l'environnement craignent que les « nouveaux OGM » ne soient, de ce fait, dérégulés.

Mardi 7 février, le jour de la publication de l'arrêt des juges européens, une pétition de 420 000 signatures s'opposant à la dérégulation des « nouveaux OGM ». ■

STÉPHANE FOUCAULT



Des membres de l'association Faucheurs volontaires détruisent des semences de tournesol OGM, à Calmont (Haute-Garonne), en novembre 2021. MATTHIEU RONDEL/AFP

La création d'un Défenseur de l'environnement en débat

Le projet, issu de la convention citoyenne pour le climat, est repris dans une proposition de loi soumise à l'Assemblée nationale

Créer un Défenseur de l'environnement, nouvelle autorité constitutionnelle indépendante, à l'image du Défenseur des droits. Jeudi 9 février, les députés devaient se prononcer sur une proposition de loi constitutionnelle sur le sujet, déposée par des députés socialistes, rejoints par les écologistes, dans le cadre d'une niche parlementaire PS.

Ce texte a été rejeté par la commission des lois, le 1^{er} février, mais son rapporteur, le député socialiste Gérard Leseul (Seine-Maritime), ne désespère pas de voir sa proposition aboutir. « Les députés de la Nupes [Nouvelle Union populaire écologique et sociale] sont pour, ainsi que ceux du groupe LIOT [Libertés, indépendants,

oultre-mer et territoires], certains du MoDem et, peut-être, de la majorité », croit-il savoir.

La proposition tient en un unique article visant à inscrire dans la Constitution ce Défenseur, dont le rôle sera de veiller « à la préservation de l'environnement et des biens communs planétaires par les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ».

Il serait amené à rendre publics des avis sur des projets et propositions de loi, et pourrait, surtout, être saisi, « par toute personne estimant que la préservation de l'environnement est menacée », sur le modèle du Défenseur des droits. Ce dernier, créé en 2008, est chargé de défendre les citoyens

face aux administrations, et dispose de prérogatives s'agissant des droits de l'enfant, de lutte contre les discriminations ou encore de la protection des lanceurs d'alerte.

La genèse de ce projet remonte à la convention citoyenne pour le climat, qui avait inscrit cette proposition dans les 149 mesures remises à Emmanuel Macron en juin 2020. Le gouvernement avait alors missionné, en janvier 2021, la députée (La République en marche) du Var Cécile Muschotti pour « étudier les conditions de création d'une nouvelle instance qui pourrait être un Défenseur de l'environnement ».

Celle-ci avait conclu à la nécessité de ce « Défenseur de l'environnement et des générations futu-

res », « une priorité politique et démocratique », et avait transmis une note au candidat Macron, à la veille de l'élection présidentielle, pour la création de cette nouvelle « autorité administrative indépendante ». Elle avait alors confié au *Monde* sa déception de ne pas voir sa proposition reprise malgré, avait-elle expliqué, un soutien de la ministre de la transition écologique, Barbara Pompili.

Mise en place complexe

Aujourd'hui, Cécile Muschotti (qui n'est plus députée) a été plusieurs fois auditionnée par le député Gérard Leseul et soutient la proposition. « Il ne s'agit plus seulement de faire progresser le droit environnemental, il s'agit de le

faire appliquer, avec impartialité, alors que plus du quart des dispositifs législatifs votés dans la loi Climat et résilience [22 août 2021] n'ont toujours pas été traduits en décrets », écrivent-ils dans un texte commun, soutenu par des personnalités, tels le philosophe Dominique Bourg ou le climatologue Jean Jouzel.

Les contours précis de cette future autorité sont encore à définir et son éventuelle mise en place sera complexe à réaliser, tant les structures intervenant dans le champ de la réglementation et de l'évaluation environnementale sont nombreuses, telle la Commission nationale du débat public, le Commissariat général de l'environnement et du dévelop-

pement durable, le Haut Conseil pour le climat, l'Autorité de sûreté nucléaire ou encore l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires. « Cette nouvelle institution ne viendra pas s'ajouter à un paysage institutionnel déjà complexe, mais participera au contraire à sa simplification », justifie l'exposé des motifs du texte.

« Il faut un guichet unique, et ce défenseur sera chargé de traiter les sollicitations des citoyens et de les réorienter, éventuellement, vers d'autres instances », explique M. Leseul. Ces précisions n'interviendront qu'au moment de la discussion d'une éventuelle loi organique visant à modifier la Constitution, si sa création est actée. ■

RÉMI BARROUX

Partage de la valeur : accord en vue entre patronat et syndicats

SOCIAL

Le projet élaboré par le patronat et les syndicats fixe l'obligation pour les sociétés de 11 à 49 salariés de distribuer de l'épargne salariale, à partir d'un certain seuil de bénéfices.

Leïla de Comarmond
@leiladeco

La onzième séance de négociation a bien été la dernière. Vendredi en début de soirée, après toute une journée de discussion, les partenaires sociaux ont finalisé un projet d'accord sur le partage de la valeur. La lettre de cadrage adressée par le ministre du Travail, Olivier Dussopt, aux partenaires sociaux il y a cinq mois leur demandait de « faciliter et généraliser » pour l'ensemble des salariés au moins un dispositif de partage de la valeur.

Enterrant la piste de dividende salarié, le projet d'accord instaure l'obligation pour une partie des employeurs de moins de 50 et plus de 11 salariés de mettre en place un des trois dispositifs de partage de la valeur – participation, intéressement, abondement à un Plan d'épargne entreprise ou autre plan d'épargne salariale.

Dispositif clé en main

Cette obligation concerne les entreprises « constituées sous forme de société » en cas de « bénéfice net fiscal positif au moins égal à 1 % du chiffre d'affaires pendant trois années consécutives ». « Pour la CPME, la ligne rouge au départ était

de ne pas créer d'obligations supplémentaires pour les entreprises de moins de 50 salariés, c'est une évolution majeure », a souligné Eric Chevée, vice-président chargé des affaires sociales de l'organisation patronale à l'issue de la réunion. « Pour faciliter la mise en place de la participation dans les entreprises de moins de 50 salariés », le patronat et les syndicats veulent en outre que les branches négocient un dispositif clé en main facultatif avant le 30 juin 2024. Sachant que le texte paritaire prévoit une totale liberté des branches dans la définition de sa formule de calcul, contrairement à ce que prévoit la loi pour les entreprises de 11 à 49 salariés.

« Robustesse » du dialogue social

Arriver à ce projet d'accord était loin d'être acquis. Il y a trois semaines, le patron du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, évoquait même une « négociation impossible ». Les partenaires sociaux n'ont d'ailleurs pas caché leur satisfaction de démontrer ainsi « l'efficacité » et la « robustesse » du dialogue social malgré le contexte.

« L'accord devrait être signé par une majorité de syndicats », s'est félicité Hubert Mongon, le délégué général de l'UIMM, chef de la délégation patronale. Il faudra cependant attendre quelques jours pour le confirmer car, à la sortie des discussions vendredi, seule Force ouvrière a clairement affirmé son soutien au texte. « On a fait le travail jusqu'au bout et on peut se satisfaire de l'évolution du projet de texte », a estimé Karen Gournay, secrétaire confédérale de FO, dont la commission exécutive se prononcera mardi. Parmi les avancées, la syndicaliste pointe l'article sur les résultats exceptionnels ajouté dans le

projet d'accord, qui prévoit donc la création d'une forme d'obligation de négociation d'un dispositif spécifique en cas de superprofits.

« Pas d'avis défavorable » de la CFDT

A contrario, si elle a pointé « quelques avancées », la négociatrice de la CFDT, Imane Harraoui s'est montrée réservée sur le texte final, regrettant en particulier le refus du patronat de revoir le calcul du seuil d'effectifs de 50 salariés à compter duquel la participation est obligatoire. Elle a annoncé que sa centrale prendrait sa décision le 15 février. Le négociateur de la CFDT, Luc Mathieu, secrétaire national, a expliqué qu'il n'émettra « pas d'avis défavorable en tout cas » lors de l'examen du texte par le bureau national de la centrale à une date qui reste à déterminer.

Pour emporter un accord, le patronat aura en particulier renoncé à harmoniser à la baisse le forfait social appliqué aux divers outils de partage de la valeur. L'avenir de la prime de partage de la valeur (PPV) aura aussi été un sujet d'affrontement jusqu'au bout : le patronat voulait graver dans le marbre son intégration dans la boîte à outils du partage de la valeur. Mais il a fini par l'enlever du dispositif obligatoire pour les PME. Il reste tout de même dans l'accord un chapitre consacré à « pérenniser la PPV en l'inscrivant dans le champ du partage de la valeur et de l'épargne salariale », où figure la demande d'un maintien de son régime fiscal et social très favorable pour les moins de 50 salariés. Mais il a été singulièrement raccourci à la toute fin de la négociation.

Ce n'est pas du goût des artisans et professions libérales de l'U2P dont le Conseil national se prononcera



Malgré les réserves de certains syndicats, une majorité d'entre eux devrait signer l'accord.

sur le texte ce mercredi. Si une non-signature apparaît improbable, Jean-Christophe Repon, vice-président de l'U2P exprime aux « Echos » son « fort mécontentement », jugeant que « la négociation n'a pas été à la hauteur sur ce point ». Il est plus facile de « tordre les bras aux entreprises de moins de 50 salariés qu'aux grands groupes qui font des superprofits », regrette le responsable patronal. Il annonce qu'il « inviter[ai] le législateur à être encore plus intransigeant sur les superprofits et à préserver la PPV pour les petites entreprises ».

Il n'est pas le seul à avoir l'intention de se retourner vers le gouver-

Sur la prime de partage de la valeur, l'U2P, qui représente les artisans, les commerçants et les professions libérales exprime son « fort mécontentement ».

nement et le parlement. La CFDT a annoncé vendredi son intention de demander la suppression de la PPV à partir de 50 salariés auprès de la majorité présidentielle, alors que Renaissance va tenir une convention sur le partage de la valeur le 20 février. « On l'a dit au patronat, on n'arrive pas masqué », a affirmé Luc Mathieu vendredi soir.

« C'est toujours un peu dommage, alors que l'encre est à peine sèche [sur un texte], sous réserve de la position des instances [de chacun] que des interprétations puissent être faites de façon différente d'un [...] compromis collectif », a regretté Hubert Mongon. ■

« Il faut un enseignement professionnalisant fort »

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans son premier entretien depuis qu'il a quitté l'AP-HP, Martin Hirsch répond aux attaques sur l'enseignement supérieur privé lucratif.

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

Quelle place pour l'enseignement supérieur privé lucratif, alors que le gouvernement a entrepris de faire le ménage dans ce secteur ? Dans son premier entretien depuis qu'il a quitté l'AP-HP, Martin Hirsch, vice-président exécutif de Galileo, affirme d'abord qu'aucune des écoles du groupe ne figure parmi les quatre-vingts dans le collimateur de la répression des fraudes. Et pré-

cise, par ailleurs, que le numéro un européen de l'enseignement supérieur privé lucratif ne verse pas de dividendes à ses actionnaires – « tout est réinvesti ».

« Il faut commencer par se demander à quoi peut servir ce secteur », pose-t-il d'emblée. Un secteur dont la caractéristique est de « faire de l'enseignement professionnalisant ». Il déplore sa faiblesse actuelle, qu'il impute à l'époque où l'Etat a décidé d'emmenner 80 % d'une classe d'âge au bac, avec « surtout l'université comme débouché naturel, et pas les formations professionnalisantes ». « La construction de l'offre n'est pas complètement adaptée », développe-t-il, en rappelant que, « pour un bachelier professionnel qui entre à l'université, la probabilité d'avoir un diplôme en quatre ans est seulement de 6,2 % ».

Les « besoins d'emploi »

« Il faut un enseignement professionnalisant fort en France, fait par des professionnels enseignant leur

MARTIN HIRSCH
Vice-président exécutif du groupe Galileo

métier et formant des gens qu'ils sont susceptibles de recruter plus tard. C'est majeur », plaide-t-il, en faisant le parallèle avec les médecins qui enseignent à leurs futurs confrères – « Ça n'existe pas beaucoup dans d'autres secteurs ».

Pour développer ce type d'enseignement en France, « il y a de la place pour tout le monde », selon Martin Hirsch – donc notamment pour le secteur privé. « Aucun acteur ne peut le faire tout seul », plaide-t-il. Pour que cela soit fait « sérieusement », il faut « des exigences de qualité, d'accès et d'égalité des chances, peut-être plus fortes et plus complètes qu'aujourd'hui », afin d'être « légitime » pour « remplir un rôle vis-à-vis de la formation de la jeunesse et de la réponse aux besoins d'emploi des entreprises ».

Son groupe entend imposer ces exigences à ses écoles. En mettant en place « des instruments de mesure et de contrôle de l'expérience étudiante » sur la qualité des formations (taux d'insertion vérifiable, emploi en rapport avec la qualification obtenue, évaluation des enseignants par les étudiants, accueil des élèves en situation de handicap, etc.) « Pour toutes les écoles du groupe, une dizaine d'engagements formalisés seront opposables », et « probablement » contrôlés par des évaluateurs externes.

Martin Hirsch se dit « prêt à travailler avec d'autres acteurs, quels qu'ils soient ». Faut-il s'attendre à des accords avec des universités publiques autour de formations professionnalisantes ? Prudent, le numéro deux de Galileo évoque des « premières prises de contact ». Tout en précisant que le positionnement du groupe « n'est pas de constituer des compartiments étanches et concurrents, mais de se dire : avec l'enseignement académique, public, peut-on réfléchir ensemble à ce qui nous permettrait d'apporter des réponses satisfaisantes à un plus grand nombre d'étudiants ? »



« Avec l'enseignement académique, public, peut-on réfléchir ensemble à ce qui nous permettrait d'apporter des réponses satisfaisantes à un plus grand nombre d'étudiants ? »

Photo: Joel Suger

Et ce, alors même que les universités cherchent à développer les formations professionnalisantes. « Plutôt que de se demander si l'un doit mépriser l'autre, détruire l'autre ou ignorer l'autre, l'idée est de regarder ce qu'on peut faire ensemble », insiste-t-il.

Un enseignement « plus adapté »

Et avec les pouvoirs publics, quelle place pour l'enseignement privé lucratif ? Dans les couloirs du ministère de l'Enseignement supérieur, on voit d'un très mauvais œil ces écoles privées accueillant à bras ouverts des étudiants qui, après un IUT par exemple, avaient pourtant reçu un avis négatif de poursuite d'études de la part de l'université.

Le propos agace Martin Hirsch : « Si l'enseignement privé est la deuxième chance de ceux dont le niveau a été considéré comme insuffisant par l'enseignement public, cela n'a aucun intérêt et ce n'est pas ce qui nous intéresse, ce n'est pas notre utilité. » En revanche, poursuit-il, « si l'idée est de dire qu'un jeune, à un moment de sa vie, n'est pas fait pour recevoir un enseignement académique théorique, qu'il est peut-être fait pour un autre type d'enseignement, plus adapté, qui lui donnera peut-être l'envie de reprendre un enseignement académique à un autre moment de sa vie, c'est un fil rouge qu'on a envie de suivre. »

Galileo entend aussi « faire en sorte que la part des jeunes venant des quartiers prioritaires de la politique de la ville augmente ». Mais comment rendre accessibles des forma-

tions payantes dont le coût est en moyenne de 7.000 euros par an ?

« Si on se dit que nous devons participer à la vision d'une grande politique publique, il est évident que la question de l'égalité des chances se pose, répond-il. Notre idée n'est bien sûr pas d'accroître des inégalités parce qu'on serait un acteur privé, mais de regarder, au contraire, comment on peut contribuer à les réduire. » Pour y parvenir, il cite l'alternance et son projet de créer une fondation, « pour faire plus et mieux » en matière de bourses.

Secteur de la santé

L'objectif du groupe est d'atteindre 1 million d'étudiants à travers le monde, en se renforçant en Europe et en se développant « vraiment » en Afrique. Notamment dans le secteur de la santé. C'est l'autre dossier qui a amené Martin Hirsch chez Galileo. « Si on laisse faire, on va accroître le "brain drain" des pays du Sud et les pays qui n'ont déjà pas assez de professionnels de santé pour soigner leur population vont être encore plus aspirés que ces dernières années », prévient-il. D'où l'idée de « contribuer à former au Sud et au Nord ».

En France, le groupe a ouvert trois instituts de formation d'aides-soignants, en ciblant « les métiers relativement peu qualifiés du soin sur lesquels les besoins sont immenses ». Cette formation se fait en alternance avec un enseignement en partie en distanciel, afin de « conjuguer » au mieux « le lieu où on fait son contrat de travail, le lieu où on a ses cours et le lieu où on habite ». ■

RETROUVEZ
L'ÉDITO
ÉCONOMIQUE DE
FRANÇOIS VIDAL
TOUS LES JOURS
À 7H10

Les Echos
SUR



Et votre journée devient plus belle

REPÉRAGES Événement

0%

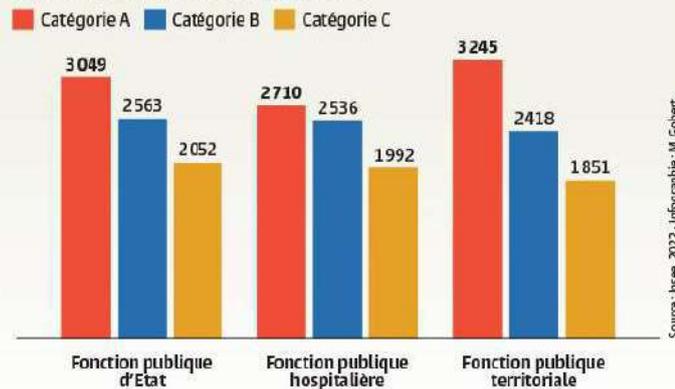
Telle est l'évolution du point d'indice durant le premier mandat d'Emmanuel Macron. C'est la plus faible revalorisation des dernières législatures. Elle s'était élevée à 1,2% sous François Hollande et à 2,1% sous Nicolas Sarkozy.

75%

d'agents de catégorie C exercent dans la territoriale. Cette catégorie représente 45% des effectifs de la fonction publique.

DE FORTES DIFFÉRENCES DE RÉMUNÉRATIONS ENTRE CATÉGORIES ET VERSANTS

Salaires nets moyens en 2020 en euros constants



7,5 Md€

C'est le coût de l'augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice en 2022 pour l'ensemble de la fonction publique. Dans le détail, le chiffre de la mesure communiquée par le ministère est de 3,2 milliards d'euros pour le versant de l'Etat, de 2,3 milliards pour la territoriale et de 2 milliards d'euros pour l'hospitalière.

Fonction publique Poker menteur sur les rémunérations des agents

Stagnation salariale, « fonctionnaire bashing », postes vacants... Les métiers de la fonction publique ne font plus rêver, au point que la refonte des rémunérations est un chantier prioritaire, toutefois repoussé après la réforme des retraites. Les syndicats attendent des actes.



« Notre pays tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies rémunèrent si mal. » C'est par ces mots qu'Emmanuel Macron s'est adressé aux Français à la télévision, le 13 avril 2020, en pleine crise du Covid pour rendre hommage à ceux qui ont tenu les services publics durant l'épidémie. Depuis, la question des rémunérations s'est imposée comme l'un des sujets centraux pour redonner de l'attractivité aux métiers de la fonction publique.

Il faut dire qu'en vingt-cinq ans le nombre de candidats aux concours a été divisé par quatre, selon le ministère de la Transformation et de la fonction

publiques. Au point que la situation est devenue préoccupante dans certains secteurs. En 2022, par exemple, le nombre de candidats admissibles au Capes pour être enseignant était inférieur à celui des postes ouverts dans cinq matières du secondaire. La situation n'est pas plus encourageante au sein des collectivités. Selon le 13^e baromètre Randstat, réalisé en 2022 en partenariat avec « La Gazette », 59% des collectivités témoignent de difficultés récurrentes à recruter.

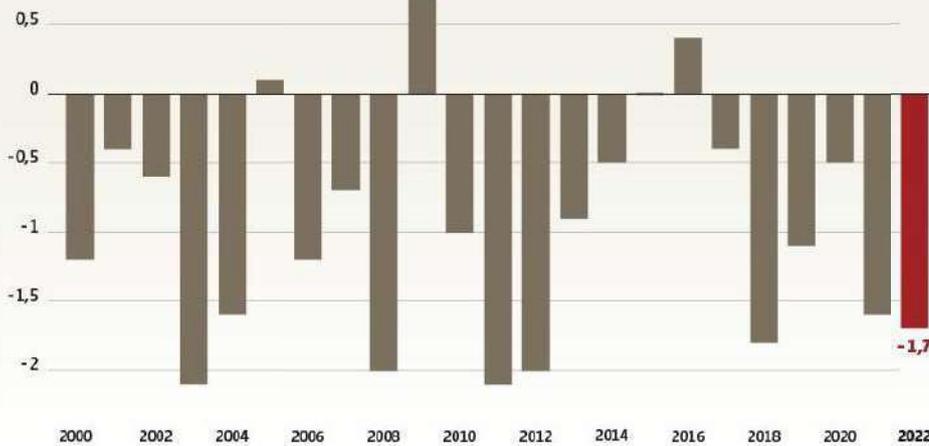
SITUATION EXPLOSIVE

Le ministre de la Transformation et de la fonction publiques, Stanislas Guerini, hérite d'une situation explosive. En parallèle du retour d'une forte inflation, il doit gérer l'effet boomerang de plus de dix ans de quasi-gel de la valeur du point d'indice. Depuis 2010, cette clé de voûte de la rémunération des fonctionnaires a perdu 14,7% de sa valeur. Et ce n'est pas la revalorisation de 3,5% l'année dernière qui solutionne

REPÉRAGES

LE POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES ROGNÉ PAR L'INFLATION

Différence entre l'évolution de la valeur du point d'indice et l'inflation (en %)



Source: France Info, 2023 - Infographie: M. Gobier



F. KLEMCZYNSKI / LA GAZETTE

« Je souhaite mener une réflexion sur ce qui peut être davantage différencié en tenant compte des spécificités des métiers, mais aussi des territoires. »

Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la fonction publiques, le 1^{er} décembre 2022.

le problème. « C'est nettement insuffisant au vu de l'inflation [5,2% en 2022, ndlr] », commente Julien Fonte, secrétaire général de la FSU Territoriale.

Après trente ans de discours politiques contre les fonctionnaires les accusant de coûter trop cher, l'exécutif a multiplié, depuis la crise sanitaire, les négociations catégorielles: Ségur de la santé, Beauvau de la sécurité, Grenelle de l'éducation... Mais malgré le déblocage de 8 milliards d'euros pour les soignants, de 800 millions sur cinq ans pour les policiers et de 635 millions pour ne plus payer un enseignant moins de 2000 euros net par mois, il peine toujours à combler le nombre grandissant de postes vacants.

La raison? Pour Prune Helfter-Noah, porte-parole du collectif Nos services publics, « le rattrapage salarial n'a pas été à la mesure de ce qu'a été le confinement. Et même si certains discours sont devenus inaudibles, le logiciel idéologique n'a pas changé ». Un avis partagé par Johan Theuret, cofondateur du groupe de réflexion Le Sens du service public: « Depuis la révision générale des politiques publiques [de] Nicolas Sarkozy, la vision est purement comptable. Or la rémunération est aussi une marque de considération que l'on porte aux agents publics. » « Le décrochage est tel avec le secteur privé que le sens des mis-

Entre 2013 et 2020, le salaire moyen net du secteur public a augmenté de 8,83% selon Le Sens du service public.

sions ne suffit plus à racrocher les fonctionnaires à leur métier », analyse Prune Helfter-Noah. Entre 2013 et 2020, le salaire moyen net du secteur privé a augmenté de 14,35% contre 8,83% pour le secteur public, selon Le Sens du service public. Et les disparités sont importantes entre les versants de la fonction publique. Ainsi, 200 euros net par mois séparent aujourd'hui le salaire net moyen des agents de catégorie C de la fonction publique d'Etat de celui de la territoriale.

TASSEMENT DES GRILLES INDICIAIRES

Les gouvernements successifs ont préféré renforcer les inégalités entre agents en multipliant les augmentations individuelles (avancements de grade, d'échelon, promotions internes) et catégorielles (créations de primes spécifiques, PPCR...). « On a eu tendance à revaloriser les catégories qui sont les plus médiatiques en oubliant certains métiers », explique François Ecale, ancien magistrat à la Cour des comptes (lire p.10). De l'avis de Johan Theuret, ces décisions ont complexifié le système de rémunération et rendu son architecture « peu lisible et peu incitative ».

L'autre conséquence a été le tassement des grilles indiciaires. « En échange du statut et d'un salaire bas, il y avait la promesse d'avoir une carrière. Maintenant, vous commencez bas, vous finissez bas », regrette Johann Laurency, secrétaire fédéral de FO Territoriaux. L'effet de rattrapage des hausses du Smic par les grilles indiciaires fait qu'une part de plus ☹️

REPÉRAGES Événement

QUESTIONS À...



C. DECORDE/LA GAZETTE

FRANÇOIS ECALLE, ancien magistrat à la Cour des comptes et président de Fipeco (*)

Est-ce qu'il y a besoin d'un nouveau rattrapage concernant les rémunérations des fonctionnaires?

C'est un peu plus compliqué. En 2019, les cadres de la fonction publique de l'Etat et des collectivités territoriales étaient moins bien rémunérés que ceux du secteur privé. En revanche, les ouvriers et employés de la fonction publique d'Etat étaient mieux rémunérés que ceux du secteur privé. Néanmoins, il fallait effectuer la revalorisation du point d'indice l'été dernier et il va falloir continuer, puisque l'on subit toujours de l'inflation. J'ai défendu le gel à la Cour des comptes, mais comme une mesure transitoire car ce choix a des effets pervers. Il pèse sur les salaires de départ et sur les évolutions de carrière avec une compression des hiérarchies salariales au détriment des cadres et enseignants.

L'Etat a-t-il encore les moyens de mettre plusieurs milliards d'euros sur la table pour la fonction publique?

C'est la grande question. L'Etat a très peu de marges de manœuvre budgétaires. Ce qui compte, c'est l'évolution des dépenses publiques en volume, c'est-à-dire corrigée de l'inflation. Donc, lorsque l'inflation est importante, il est normal que les dépenses augmentent en euros courants et notamment la masse salariale.

Cependant, il ne faut pas que ces revalorisations soient trop élevées, sauf à effectuer des économies ailleurs (retraite, assurance maladie, dépenses de fonctionnement, etc.). Typiquement, on pourrait y arriver en augmentant les salaires de la fonction publique tout en réduisant les effectifs.

(*) Site d'informations sur les finances publiques.

●○○ en plus importante des premiers échelons des catégories C et B est rémunérée au Smic. En 2023, c'est le cas de tous les agents jusqu'à neuf ans d'ancienneté. «Cet écrasement provoque un sentiment de stagnation chez les jeunes agents et engendre pour les plus anciens une très forte réduction du différentiel salarial lié à l'ancienneté», pointe l'étude du Sens du service public.

OUVERTURE D'UNE NÉGOCIATION

Pour tenter d'y remédier, Stanislas Guerini a annoncé l'ouverture d'une négociation sur les salaires au début de l'année 2023. Mais l'équation s'annonce complexe car celui-ci est contraint par les objectifs de maîtrise des finances publiques de Bercy. Néanmoins, pour Philippe Laurent, président du Conseil supérieur de la FPT, «on ne pourra pas échapper à une augmentation importante du point d'indice entre 5% et 10%, soit entre 10 et 20 milliards d'euros». La fourchette haute de cette estimation correspond aux demandes des syndicats majoritaires de la fonction publique.

Ils réclament une inversion de la logique qui s'est imposée ces dernières années. «Il n'est pas normal que les primes et indemnités prennent le pas sur le point d'indice et les grilles indiciaires», critique Sylvie Ménage, secrétaire générale de l'Unsa Territoriaux. Surtout que ces primes ne sont jamais les mêmes selon les grades et ne sont pas obligatoires dans la territoriale. Ils demandent aussi de retrouver des amplitudes de carrière pour fidéliser les agents.

«Il faut retrouver des écarts entre nos différents niveaux de recrutement», insiste Marie Mennella, secrétaire nationale d'Interco-CFDT.

Johan Theuret, lui, soutient une formule d'indexation des salaires sur la base d'un indicateur partagé entre les employeurs publics et les partenaires sociaux pour donner davantage de visibilité pluriannuelle aux agents. «Une indexation sur l'inflation serait déraisonnable car il y a aussi le glissement vieillissement-technicité et les avancements de grade et d'échelon», nuance-t-il.

Les macronistes préféreraient des hausses ciblées, si l'on en croit un rapport de 2022.

Les macronistes préféreraient des augmentations ciblées, si l'on en croit le rapport sur les perspectives salariales de la fonction publique de mars 2022 de Paul Pény, l'actuel directeur de cabinet de Stanislas Guerini. Parmi les propositions, le ministre a retenu l'instauration d'une prime d'intéressement et l'accentuation de l'individualisation des rémunérations. «On doit avoir un débat sur la décorrélation du point d'indice de la fonction publique et la responsabilisation des collectivités comme employeur public. Est-ce que les collectivités sont prêtes à prendre cette responsabilité?» s'interroge Thomas Cazenave, président (Renaissance) de la délégation chargée des collectivités à l'Assemblée. Une ligne rouge pour les syndicats. Le bras de fer s'annonce tendu. ● Romain Gaspar